



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19/12/2024

PROCÈS-VERBAL

Le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de SECLIN, convoqué le 13 décembre 2024 par Monsieur le Maire, s'est assemblé en salle Ronny Coutteure sous la présidence de Monsieur François-Xavier CADART, Maire.

Secrétaire de séance : MASSET Amandine

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents : 25

Votants : 33

Étaient présents :

CADART François-Xavier, Maire,
BACLET Christian, GAUDEFROY Stéphanie, MASSET Amandine, LEMAITRE Olivier, GABREL Cécile, SPOTBEEN Michel, Adjoint.
MILLE Roger, CARLIER Hervé, HOGUET Dominique, BAEYENS Marcelle, VANDENKERCKHOVE Didier, WEKSTEEN David, HUGUET Caroline, LEGRAND Pierre, FRERE Francine, EL GHAZI Fouad Eddine, CORBEAUX Éric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, PRUNES-URUEN Sophie, VANDEKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PACINI Antoine, BARENGHIEN Isabelle, Conseillers.

Absents excusés :

SERRURIER Didier, procuration à EL GHAZI Fouad Eddine
RACHEZ Marie-Chantal, procuration à VANDENKERCKHOVE Didier
GOULLIART Emmanuel, procuration à GAUDEFROY Stéphanie
LESCROART Daniel, procuration à FRERE Francine
MAKSYMOWICZ Laurence, procuration à CARLIER Hervé
ROSENBERG-LIETARD Amandine, procuration à MASSET Amandine
EL MESSAOUDI Amira, procuration à BACLET Christian
HUART Cécile, procuration à DECRAENE Pierre

Sommaire

1. **NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**
2. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 15/11/2024**
3. **COMMUNICATIONS DU MAIRE**
4. **DÉCISIONS MUNICIPALES & ÉTAT DES MARCHÉS AU 13/12/2024**
5. **COMMISSION FINANCES**
 1. Adhésion à l'AFL-Banque dans le cadre d'une demande de prêt
 2. Décision modificative n° 2
 3. Adhésion à l'association des collectivités publiques utilisant des systèmes d'information (ACPUSI)
 4. Annulation de l'Autorisation de Programme et de ses Crédits de Paiement
 5. Admissions en non-valeur et créances éteintes
 6. Ouverture anticipée des crédits d'investissement de l'exercice 2025
 7. Recensement de la population 2025
 8. Subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'exercice 2025
 9. Attribution de la subvention de fonctionnement au Comité des Œuvres Sociales du personnel de la ville de Seclin au titre de l'exercice 2025
 10. Ajustement du tableau des effectifs
 11. Création – suppression d'emplois permanents
 12. Recrutement et rémunération des vacataires, création d'emplois saisonniers
 13. Création d'emplois et recrutement en contrat d'engagement éducatif
 14. Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement – Police Municipale
 15. Mise en vente de l'ensemble immobilier situé à ABRIÈS-RISTOLAS
6. **COMMISSION RAYONNEMENT & INCLUSION DANS LES MANIFESTATIONS CULTURELLES, SPORTIVES & COMMERCIALES - COMMUNICATION**
 16. Bibliothèque municipale – autorisation de reverser les recettes d'une vente de livres au profit du Téléthon
 17. Mise à jour des conditions de mise à disposition des cartes magnétiques d'accès à certaines salles municipales
 18. Subvention 2024 – association Les Fouffelles en 4L
 19. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Armureries
 20. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Autos
 21. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Caravanes
 22. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Commerces de détails et autres
 23. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Motos
7. **COMMISSION PARCOURS ÉDUCATIF**
 24. Cartes jeunes – année 2025
 25. Avance de frais BAFA-BAFD pour les jeunes seclinois
 26. Bourse au permis – année 2025

8. COMMISSION PATRIMOINE, AMÉNAGEMENT ET SERVICES TECHNIQUES

27. Attribution de subvention d'équipement à des particuliers

28. Cession à la MEL de la parcelle cadastrée XA 00231

29. Aide communale à la suppression de nids de frelons asiatiques – délibération cadre

Retrouvez la vidéo sur le site Internet de la municipalité : www.ville-seclin.fr

Rubrique : actualités

Et/ou

Utilisez l'outil de recherche

 

1. NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux, qui l'acceptent, de nommer MASSET Amandine, Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire : Mesdames et Messieurs, j'ai l'honneur de vous annoncer que l'on est au point niveau de la technique. On va donc pouvoir démarrer cette séance du Conseil Municipal et je laisse immédiatement la parole à Madame MASSET pour l'appel.

Madame MASSET procède à l'appel.

Monsieur le Maire : Merci.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 15/11/2024

Il nous revient donc de rentrer dans le vif du sujet concernant cette séance, d'approuver le procès-verbal du dernier Conseil Municipal en date du 15 novembre. Y a-t-il des observations particulières ? Si je ne vois pas d'observation, je considère donc ce procès-verbal approuvé. Je vous en remercie.

PROCÈS-VERBAL approuvé à l'unanimité

3. COMMUNICATIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire : Alors, juste une communication, une bonne nouvelle concernant la salle DUROT. Voilà, ça, ça a pu être évoqué. J'ai pu évoquer ce point à plusieurs reprises. La salle DUROT, donc, qui a fait l'objet d'une fermeture depuis le 3 juillet dernier. Je pense que tout le monde a cela bien à l'esprit. La ville s'est engagée immédiatement pour lancer les procédures nécessaires, aux fins de trouver des entreprises... alors, tout d'abord, d'avoir une confirmation de ce que des travaux pouvaient être réalisés sans que l'on ait à raser le bâtiment et à le reconstruire. Donc, un bureau d'études a conforté, en tout cas, cette possibilité de réaliser ces travaux, dès que nous avons eu la confirmation, nous avons engagé les procédures nécessaires, aux fins de solliciter des entreprises, pour procéder à la réalisation des travaux. Cette première procédure s'est révélée infructueuse. On s'est rapprochés d'entreprises. Une entreprise a répondu favorablement. C'est une entreprise spécialisée et une entreprise nordiste, BC METALNORD, qui interviendra sur ce chantier. Les travaux démarrent dès les premiers jours de janvier avec un achèvement donc, de ces travaux, sauf aléas, mais en tout cas, on fera en sorte qu'il n'y en ait pas ; un achèvement des travaux qui devrait advenir fin mars début avril avec un désamiantage qui doit intervenir. Un renforcement des pieds qui étaient particulièrement corrodés. Donc, voilà. C'était cette bonne nouvelle que je souhaitais vous annoncer. Bonne nouvelle relative. Cette bonne nouvelle de ce que les travaux, en tout cas, de réparation seront effectués dans les meilleurs délais comme on s'y était engagés. Voilà.

4. DÉCISIONS MUNICIPALES & ÉTAT DES MARCHÉS

4.1 TABLEAU D'ENREGISTREMENT DES DÉCISIONS MUNICIPALES 2024 À LA DATE DU 13/12/2024

2024-102	
à 2024-123 :	Attributions et renouvellements de concessions funéraires
2024-124 :	Modification de la décision municipale 2024-101 : Aide municipale frelons asiatiques
2024-125 :	Aide municipale frelons asiatiques
2024-126 :	Aide municipale frelons asiatiques
2024-127 :	Mise à disposition d'un composteur à usage individuel
2024-128 :	Aide municipale frelons asiatiques

4.2 ÉTAT DES MARCHÉS CONCLUS AU 13/12/2024

Numéro	Objet	Attributaire	Montant HT	Notification	Date de fin
24122	1 représentation du spectacle vivant "Lunar" le 3 décembre 2024 à l'Auditorium	A TRAVERS CHAMP	1 500,00 €	03/12/2024	03/12/2024
24126	Firewall	NOMIOS	24 000,00 €	25/11/2024	25/11/2028
24134	Location longue durée de quatre (4) autolaveuses et de deux (2) laveuses de sols électrique	KÄRCHER SAS	6 788,80 €	12/12/2024	11/12/2028
24149	1 représentation du spectacle vivant "les coquettes" le 22 novembre 2024 au château Guillemaud	Jean-Marc DUMONTET PRODUCTION	14 500,00 €	07/11/2024	22/11/2024
24150	marché subséquent n°3 à l'accord cadre n°24111 (AC24.01) pour des prestations de transports par cars_Lot 2 : sortie à Lewarde	VOYAGES CATTEAU	558,33 €	18/11/2024	06/03/2025
24150	marché subséquent n°3 à l'accord cadre n°24111 (AC24.01) pour des prestations de transports par cars_Lot 1 : sortie à Lambersart	VOYAGES CATTEAU	205,13 €	18/11/2024	13/12/2024
24151	1 représentation du spectacle vivant "formule festive" pour le marché de Noël du 6 au 8 décembre 2024	SURMESURES PRODUCTIONS	9 691,00 €	15/11/2024	08/12/2024

Numéro	Objet	Attributaire	Montant HT	Notification	Date de fin
24153	1 représentation du spectacle vivant "les 3 contes musicaux" le 6 décembre 2024	VAILLOLINE	347,00 €	14/11/2024	06/12/2024
24154	Contrat pour une projection publique non commerciale le 06 decembre 2024	SWANK FILMS DISTRIBUTION	320,85 €	06/12/2024	06/12/2024
24160	Convention de Coordination SPS dans le cadre des travaux de mise en sécurité et de renforcement de la salle de sports Paul Durot	PREVENTEC SAS	1 200,00 €	21/11/2024	Fin travaux
24161	Convention de Contrôle Technique dans le cadre des travaux de mise en sécurité et de renforcement de la salle de sports Paul Durot	PREVENTEC SAS	1 880,00 €	21/11/2024	Fin travaux
24164	Rapport amiante et plomb Cénotaphe	APAVE	1 070,00 €	28/11/2024	Fin travaux
24167	Vérification annuelle du système de protection contre la foudre de la Collégiale Saint Diat	BCM Foudre	1 140,00 €	04/12/2024	31/12/2028

Monsieur le Maire : Je passe immédiatement sur les décisions municipales et sur l'état des marchés. Je ne sais pas s'il y a des observations particulières. On avait pu échanger en Conférence des Présidents sur le fait qu'il n'y avait pas de questions particulières sur celui-ci. J'en prends acte donc.

Aucune remarque sur les Décisions municipales et l'état des marchés

Délibération n° 0

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE SOLIDARITÉ EN FAVEUR DE LA POPULATION MAHORAISE

Monsieur le Maire : Et je passe immédiatement sur la première délibération qui a été posée sur vos tables. Celle qui a pu être échangée également en Conférence des Présidents où, voilà, de façon unanime, on était d'accord et on souhaitait apporter notre soutien et notre aide dans le cadre de la solidarité nécessaire, dans des moments aussi douloureux que ce que vivent actuellement les habitants de l'archipel de Mayotte. Donc comme nous le faisons, régulièrement, lorsqu'il y a effectivement des catastrophes naturelles qui se révèlent. On avait pu le faire lors du tremblement de terre au Maroc, puis en d'autres occasions également. Une délibération vous est donc proposée pour verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € au bénéfice de la Croix Rouge française qui pourra reverser les fonds, bien évidemment nécessaires, auprès des populations locales. Voilà, je passe cette délibération, je pense que voilà, je vous en ai fait communication. Vous avez, je pense, eu tous les éléments. Je ne sais pas s'il y a des observations particulières, Monsieur CORBEAUX, je vous en prie.

Monsieur CORBEAUX : Monsieur le Maire, le président de la République a annoncé une journée de deuil national lundi. Est-ce que vous avez déjà réfléchi sous quelle forme elle pourrait être prise au niveau de Seclin ?

Monsieur le Maire : Effectivement, on a pris connaissance de ces éléments. Je pense qu'un temps de recueillement, comme on le fait également, sur le perron de l'Hôtel de Ville est quelque chose qui pourrait avoir du sens aussi. Donc on a pris connaissance effectivement de cela. On va se mettre bien évidemment en mouvement pour honorer la mémoire des disparus et avoir une pensée particulière pour les habitants de l'archipel. Je passe cette délibération au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je n'en vois pas. Donc vote à l'unanimité et je vous en remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour).

5. COMMISSION FINANCES

Délibération n° 1

ADHÉSION À L'AFL-BANQUE DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE DE PRÊT

Monsieur le Maire : Monsieur BACLET, ça va être votre Conseil Municipal, puisque je pense que vous avez sous votre timbre 15 délibérations à porter au sein de ce conseil. Donc voilà, je vous laisse la parole pour un long moment en tout cas, pour un certain nombre de délibérations. On aura bien évidemment l'occasion d'intervenir, lorsqu'il y aura des questions ou des observations particulières. Je vous laisse la parole pour cette première délibération, Monsieur BACLET.

Monsieur BACLET : Merci Monsieur le Maire. Bonsoir, Mesdames, bonsoir Messieurs. Donc la première délibération porte sur le prêt. Cette délibération a été proposée aussi à la Commission Finances qui s'est réunie le 11 décembre 2024. Donc, lors de l'élaboration du budget, nous avons prévu que nous allions prendre un prêt de 2 millions d'euros sur une quinzaine d'années. Nous avons fait traîner un peu

les choses, parce que les taux étaient très importants. Nous avons espéré une baisse de ces taux qui s'est produite, mais dans des faibles taux.

Nous avons donc une moyenne des présentations qui ont été faites, qui s'élève à peu près à 3,7 % dans le taux. Il y a eu quand même un candidat qui s'est proposé à 3,55 %. Donc il était un peu le leader sur les propositions. Nous avons eu un contact avec l'Agence France Locale, qui, elle se positionne à 0,5 point en dessous du moins-disant, avec un taux à 3,12%. La différence entre le taux de 3,12% et le taux de 3,55% sur les 15 années, pour les 2 millions, se chiffre à 75 500 €. Donc ça, sur les 15 ans. Par contre, pour pouvoir avoir le prêt, au niveau de l'Agence France Locale, d'abord, nous avons dû passer un examen de passage. Je dirais, qu'on a eu assez facilement quand même, sur le sérieux des finances de la commune. Et ensuite, il fallait que nous participions à un capital. Cette participation, elle est calculée, donc, sur les recettes réelles de fonctionnement, qui, contrairement au premier document qui vous avait été envoyé, ne sont pas à 61 600€, mais à 20 521 000 €. C'est pour ça que vous avez une délib. corrective. Comment dire... Il y a un taux de 0,3 % qui est appliqué à ce montant. Et donc, nous devons payer ce qu'on appelle l'ACI. C'est l'Apport en Capital Initial, qui donc représente 61 600 €.

Bien évidemment, vous allez me dire, ça réduit quand même quelque peu le bénéfice qu'on fait à partir de mon calcul de 75 500 €. Par contre, une fois que nous faisons partie de l'association, tous les prêts que nous pourrions demander plus tard, seront toujours avec un taux plus bas de l'ordre de 5 points, 0,5 point, pardon. 5 points, ça serait énorme. 0,5 point. Donc, nous, ce qu'on vous propose, c'est de pouvoir payer cette participation, cet Apport en Capital Initial de 61 600 €. Voilà.

Vous avez des questions ?

Monsieur le Maire : Merci. Alors, y a-t-il des observations particulières sur cette délibération ? Non. En tout cas, c'est un emprunt qui était obligé, lorsque, effectivement, on avait pu évoquer ce point lors des orientations budgétaires et du vote du budget, en tout cas c'était un emprunt qui était déjà matérialisé dans les procédures budgétaires. On passe cette délibération au vote.

Y a-t-il des abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité. Merci à vous et merci, Monsieur BACLET pour tout le travail que vous avez pu porter, parce que ça n'a pas été une sinécure, effectivement, de faire tous les calculs nécessaires. Et je pense que vous avez passé un certain nombre d'heures au carré pour parvenir à la meilleure solution dans l'intérêt des finances locales et dans l'intérêt, bien évidemment, des contribuables des Seclinois également. Donc un grand merci pour tout le travail que vous avez pu accomplir pour nous permettre d'avoir un emprunt au meilleur taux possible.

Monsieur BACLET : Merci à mon tour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour).

Délibération n° 2

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Monsieur BACLET : Donc la deuxième délibération, elle est simplement comptable. Ce sont donc des demandes de modifications, de décisions modificatives, pour un premier virement de 30 000 € de la section 23 vers la section 42. Et la deuxième, c'est donc pour pouvoir afficher les 61 600 qui n'avaient pas été prévus lors de notre budget. Donc de les prendre sur le 21, pour le mettre sur le chapitre 26.

Monsieur le Maire : Merci. Je ne sais pas s'il y a des observations sur cette délibération.

On la passe au vote. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité. Merci.

Délibération 3, Monsieur BACLET.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour).

Délibération n° 3

ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES UTILISANT DES SYSTÈMES D'INFORMATION (ACPUSI)

Monsieur BACLET : Donc là il s'agit d'une adhésion à l'Association des Collectivités Publiques utilisant des systèmes d'information qui s'appellent aussi l'ACPUSI. Ça a aussi été présenté en commission « Finances » du 11 décembre. En fait, c'est simplement pouvoir faire partie d'un groupe d'utilisateurs, d'un club d'utilisateurs des logiciels CIRIL qui servent surtout en RH et en Finances. Pour des collectivités de 10 à 20 000 habitants, le tarif annuel est 280 € TTC. Donc nous proposons d'adhérer à cette association.

Monsieur le Maire : Merci. Des observations ? Pas de questions particulières ?
On passe donc cette délibération au vote : Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité.
Monsieur BACLET, vous pouvez poursuivre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour).

Délibération n° 4

ANNULATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE SES CRÉDITS DE PAIEMENT

Monsieur BACLET : Délibération n° 4 Donc, nous avons créé une ACP pour la réhabilitation de la Salle des Fêtes par la délibération du 15 décembre 2021, qui avait été réévaluée au Conseil Municipal du 25 mars 2022. Mais elle n'a jamais été inscrite au budget primitif, en raison des circonstances de début d'année 2024. Donc, dans le cadre de nos demandes de subvention, la région nous recommande d'annuler ces ACP. Et c'est pour ça que nous vous proposons aujourd'hui de les annuler. C'est aussi quelque chose qui a été vu lors de la commission.

Monsieur le Maire : Merci. Je ne sais pas s'il y a des observations. M. CORBEAUX. Attendez, on vous passe la parole.

Monsieur CORBEAUX : Nous allons avoir un vote plutôt sur deux principes. Pas sur la délibération en tant que telle, c'est, si j'ai compris ce qu'a expliqué Monsieur BACLET, mais sur le fait que nous, on est très vigilants sur le volet financier du projet « Salle de Spectacles ». Je sais qu'il y a eu un point qui a été fait à la commission pour répondre au courrier que nous vous avons envoyé. Et donc nous nous abstiendrons sur cette délibération. Sachant que je pensais que c'était obligatoire les ACP au niveau de la...

Monsieur BACLET : Non, c'est quelque chose qu'on avait vu.

Monsieur le Maire : Attendez, attendez, on va vous redonner la parole, Monsieur CORBEAUX.

Monsieur BACLET : Non, non, c'est quelque chose que nous avons voulu mettre en place, parce que, en fait, les dépenses de la salle se porteraient sur 3 ans, donc c'était pour mieux faire un plan pluriannuel d'investissement et donc on passait par les ACP. Mais, comme on ne l'a pas inscrit, et puis maintenant la grosse dépense ça va être en 2025 pour la salle des fêtes, la « Salle de spectacle » pardon. Je vais me faire taper sur les doigts. Le résidu qu'il y aura en 2026, ne sera pas suffisant pour dire de repenser à faire un PPI. Donc c'est pour ça qu'il vaut mieux qu'on annule ce qui avait été prévu en son temps. Qui était tout à fait adapté à l'époque.

Monsieur CORBEAUX : Notre groupe s'abstiendra.

Monsieur le Maire : Je vous accompagne également sur la vigilance au niveau des Finances. Nous aussi, on regarde ça bien évidemment de très près. Vous avez pu assister à la CAO, où il y a quand

même un léger différentiel entre le DPE qui avait été rendu et les attributions de marchés. Et là, on est complètement indépendant sur les attributions de marchés par rapport à cela. Donc notre attention, en tout cas, et notre vigilance sont poussées à maxima. C'est une vigilance également qui est portée sur les cofinancements, puisque, comme nous le rappelons très régulièrement, si cette « Salle de spectacle » est un investissement important pour la collectivité, nous activons, en tout cas, toutes les sollicitations possibles pour obtenir des cofinancements, et on a des cofinancements aujourd'hui, des fonds européens de la région, du département, de la MEL., de l'État également qui s'est positionné par rapport à cela. Donc notre vigilance qui, plus est, dans le contexte actuel, où on voit quand même qu'un certain nombre de collectivités se désengagent sur les investissements que peuvent réaliser les collectivités. Donc moi, je partage tout à fait votre... pas votre inquiétude, mais en tout cas, votre... Voilà, le point de vigilance que vous portez... Vous êtes dans votre rôle, effectivement, d'être vigilant, et je comprends parfaitement votre abstention. Mais nous, nous sommes en tout cas dans l'action. Et la vigilance nous la portons auprès des cofinanceurs, et sur le fait, effectivement, que ce projet ne soit pas en dépassement, par rapport aux projections que nous avons pu envisager depuis le début de cette opération. Voilà, donc je ne prends absolument pas ombrage de votre abstention, c'est une vigilance légitime. Voilà, Heureusement, me direz-vous. Voilà, je passe cette délibération au vote. Abstention, j'ai compris que l'intégralité de votre groupe, en tout cas, s'abstenait. Y a-t-il d'autres abstentions ? Je n'en vois pas. Des votes contre ? Vote donc acquis, à la majorité, sur cette délibération d'annulation d'APCP. Vous pouvez poursuivre, Monsieur BACLET.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

25 votes pour.

8 abstentions : CORBEAUX Éric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, PRUNES-URUEN Sophie, HUART Cécile, VANDENKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PACINI Antoine.

0 contre.

Délibération n° 5

ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES

Monsieur BACLET : Merci. Donc, délibération n° 5, c'est aussi une délibération qu'on passe régulièrement tous les ans : Admission en non-valeur et créances éteintes. Donc, à l'issue des actions en recouvrement menées par le comptable public, certaines créances demeurent chaque année irrécouvrables. Cette irrécouvrabilité peut-être soit temporaire, dans le cas de créances admises en non-valeur, soit définitives, en cas de créances éteintes. Donc, créance admise en non-valeur : Si la personne revient à meilleure fortune, on peut toujours aller la récupérer. Mais vous voyez que là, dans la liste qui a été fournie par le comptable public, là, on est en train de parler de quatre centimes d'euros. Et par contre, vous avez la liste en annexe pour la liste des créances éteintes pour un montant de 5 117,26 €.

Monsieur le Maire : Merci. Voilà, c'est d'une délibération qu'on passe traditionnellement en fin d'année. Donc je ne sais pas s'il y a des questionnements ? Des observations ? On passe au vote. Abstentions ? Votes contre ? Et je n'en vois pas. Délibération acquise à l'unanimité. Merci. Délibération 6. Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour).

Délibération n° 6

OUVERTURE ANTICIPÉE DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2025

Monsieur BACLET : Donc ouverture anticipée des crédits d'investissement de l'exercice 2025. C'est un exercice aussi qu'on fait tous les ans, en fin d'année pour le début d'année suivante. Donc ça a été vu aussi lors de la Commission « Finances » du 11 décembre. L'objectif c'est qu'on nous permettait l'ouverture de crédits dans le cadre des investissements, d'un montant du quart de ce qui a été dépensé l'année dernière, en attendant le vote du budget. Ça nous permet, nous, de continuer à travailler sur nos investissements en cours. L'année dernière, il y avait un montant de 5 122 911 € qui avait été mis donc en dépenses réelles d'investissement. Et donc le quart, ça représente 1 280 727 €. Donc ce qui vous

est demandé, c'est de pouvoir reprendre ce chiffre-là, qui sera bien évidemment remis dans l'exercice du budget 2025.

Monsieur le Maire : Merci. Des questions ? Des observations ? Nous pouvons passer cette délibération au vote. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité. Merci Monsieur BACLET. Délibération 7 relative au recensement de la population.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour).

Délibération n° 7

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025

Monsieur BACLET : Oui, recensement de la population. Seclin, au 1^{er} novembre 2024, comptait 12 834 âmes. Donc maintenant, depuis 2004, le recensement se fait de manière partielle dans la population. Et là, il va se dérouler en 2025 du 16 janvier au 22 février. Cette année, une petite particularité, c'est qu'il y a une enquête familles, qui sera effectuée en même temps que le recensement et ce, par les mêmes agents. Alors, sous réserve du vote du budget de l'État, la dotation forfaitaire globale allouée par l'État devrait s'élever à 2 281 € et 601,50 € seraient alloués pour l'enquête familles.

Il est proposé donc au Conseil Municipal de décider de désigner Madame CREMEAUX Amandine, en qualité de coordinatrice des opérations de recensement, bien sûr, sous l'autorité de Madame DUFLOT, qui est la responsable du Pôle public et social. Et l'équipe habilitée à pouvoir renseigner l'INSEE et suppléer, le cas échéant, la coordinatrice dans ses fonctions, sera donc Madame DUFLOT et Madame Laura ALLIOT. Les opérations de recensement sont réalisées par du personnel communal, sur la base du volontariat. Il est proposé de fixer leur rémunération brute, sur la base de 4,98 € par logement recensé et 26 € par séance de formation.

Monsieur le Maire : Merci. Des observations ? Des questions ? Je passe au vote. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité. Le temps pour vous de boire un peu, Monsieur BACLET.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour).

Délibération n° 8

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE AU TITRE DE L'EXERCICE 2025

Monsieur BACLET : Délibération n° 8, la subvention de fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale autrement dit le CCAS, pour l'exercice 2025. Encore une délib. qui a été proposée lors de la commission « Finances » du 11 décembre. Il est proposé de verser un acompte à la subvention, au Centre Communal d'Action Sociale à hauteur de 400 000 €.

Étant donné le fonds de roulement dont bénéficie le CCAS, cette somme apparaît suffisante, afin d'assurer son fonctionnement et la mise en œuvre des priorités du Conseil d'Administration. Néanmoins, un complément sera éventuellement étudié dans le cadre du vote du budget 2025. Bien évidemment, ces crédits seront inscrits au budget 2025.

Monsieur le Maire : Merci. Alors Madame PRUNES. Je vois que vous demandez la parole. Je vous laisse la parole. Je vous en prie.

Madame PRUNES-URUEN : Merci. S'agissant du SSIAD, donc puisque c'est à l'ordre du jour, en tant qu'élue communiste et en tant qu'élue « Seclin en commun », je tenais à alerter, deux fois donc, c'est dire si c'est grave sur les conséquences de l'augmentation imposée par la commune, du loyer annuel relatif à l'occupation par le SSIAD de locaux au sein de la Résidence Autonomie Daniel SACLEUX, augmentation contre laquelle j'ai voté lors du dernier Conseil d'Administration du CCAS. Cette dépense

supplémentaire de 14 000 € pourrait fragiliser le fonctionnement du SSIAD et se traduire par une baisse de l'offre des soins infirmiers à domicile. Cette hausse, me dit-on, sera supportée par l'ARS. Or cela ne change strictement rien au problème, puisqu'il s'agit de toute façon d'une dépense supplémentaire d'argent public dévolue au financement du SSIAD, mais qui ne servira pas, comme cela devrait être le cas, à renforcer son offre de services. De plus, déporter la question hors de Seclin témoigne d'une vue étroite de la problématique du financement d'actes liés à la Sécurité sociale. Cette hausse de loyer, loyer qui s'élèvera à plus du double comparativement au loyer forfaitaire initial pourrait, par conséquent, se traduire non seulement par une baisse des heures à l'année pour les bénéficiaires, mais également, par une incertitude quant aux patients qui sont déjà en attente de cette aide, sans parler des patients de demain. Ces derniers devront-ils faire appel à des sociétés privées qui s'avéreront à coup sûr trop onéreuses pour la majorité des familles. Cette hausse serait justifiée par le fait que la somme forfaitaire ne reflète pas le loyer réclamé aux résidents. Il s'agirait, par conséquent, d'une question d'équité. Mais la véritable équité ne réside-t-elle pas, avant tout, dans la possibilité pour tous d'avoir accès au service public, en l'occurrence ici, à des soins relevant d'un service de Sécurité sociale. De plus, certains résidents bénéficient, eux-mêmes de ce Service de Soins Infirmiers À Domicile. D'autres décisions ont déjà été prises, s'agissant de faire face à la fragilité financière de la résidence. Des habilitations partielles à l'aide sociale à l'hébergement, à hauteur de 50 % du capacitaire ; deux appartements créés, soumis aux tarifs « différences » et payants ; des tarifs d'hébergement pour les personnes non bénéficiaires à l'aide sociale augmentés de 10 %, ainsi qu'une revalorisation du prix des repas à la hausse, donc aussi. Au vu de ces actions déjà engagées et, étant bien entendu que la Résidence Autonomie SACLEUX n'a pas vocation à devenir un centre de profit, est-il bien nécessaire d'imposer cette indécente augmentation qui, à terme, pourrait mener à une privatisation du système de soins à domicile ? On nous dit que les gens doivent se soigner chez eux, que les familles doivent supporter le poids moral et financier de la maladie. Dans ce contexte, le travail du SSIAD a une importance fondamentale, à la fois sociale et humaine, tant pour les aidés, que les aidants. En conséquence, nous pensons qu'il eut été logique d'abonder le budget du CCAS de 14 000 €, afin de pallier cette dépense infligée par la commune, ou d'y allouer directement une partie du budget du CCAS dont la majorité se félicite chaque année de la bonne santé financière. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Alors peut-être un rectificatif. Le sujet que vous évoquez, qui a été vu en CCAS, et je rappelle qu'on n'est pas ici dans le cadre du CCAS. Donc ce sont des sujets qui sont portés par le CCAS et ici, on parle de l'acompte de subvention au bénéfice du CCAS. Je comprends que vous puissiez intervenir toutefois sur ce point. Les sommes supplémentaires de loyer sollicitées, ce ne sont pas 14 000 € supplémentaires. C'est 4 000 € supplémentaires. Le montant total, pour les deux locaux, c'est 14 000 €. C'était 10 000 € initialement. Ça passe à 14 000 €. Donc ce n'est pas 14 000 € supplémentaires, c'est 4 000 € supplémentaires. Donc si vous pouvez, voilà, revoir un petit peu votre copie sur ce point, je pense que, en termes d'information auprès du public, ce sera plus juste. Voilà. Donc c'est une évolution de l'occupation des locaux qui est conforme à l'évolution de l'occupation des locaux pour l'ensemble des résidents. Nous sommes bien au fait de ce que le SSIAD... voilà, qu'il y a un sujet sur le SSIAD, mais je rappelle également que l'intégralité, je précise bien l'intégralité, des fonds versés au titre de l'occupation des locaux, sont reversés par l'ARS auprès du SSIAD. Donc pour le SSIAD, c'est opération zéro. Il y a aucune dépense supplémentaire pour celui-ci, puisque cette dépense complémentaire est intégralement compensée par l'ARS. Donc, si vous voulez, à un moment, la commune de Seclin qui engage des travaux importants sur cette résidence, qui permet aussi de réaliser un certain nombre d'économies d'énergie, fort des travaux que nous réalisons, eh bien on ne peut pas porter des travaux aussi importants, sans qu'à un moment donné, il puisse y avoir une répercussion sur les occupants. Et je pense que de ce point de vue, 4 000 € supplémentaires pour deux logements, ça n'est pas quelque chose d'excessif. Et d'autant plus que le coût supplémentaire est intégralement porté par l'ARS. Et donc, les finances du SSIAD ne sont, aucune façon, obérées. Vous indiquez que le SSIAD n'a pas vocation, ni le CCAS à devenir un centre de profit. Le SSIAD, SACLEUX ou le CCAS n'ont pas non plus vocation à être un centre permanent de déficit. Et pour l'instant, on essaye, en tout cas, de travailler sur la réduction du déficit chronique que nous pouvons évoquer chaque année, lors de la phase budgétaire au sein du CCAS et donc, toutes les pistes sont exploitées pour éviter que le CCAS, que le SSIAD, que la Résidence SACLEUX soient chroniquement déficitaires. Parce que, derrière cette récurrence et cette pérennisation du déficit, ce seront forcément effectivement, et là je vous rejoins, dans ce contexte là ce seront les services publics dans leur entièreté qui pourraient être remis en cause. Donc, notre orientation c'est justement, dans une perspective de préservation du service public, eh bien

c'est d'accompagner en tout cas les évolutions, qui plus est lorsque c'est pris en charge intégralement par l'ARS. Voilà. Oui, Monsieur CORBEAUX, je vous en prie.

Monsieur CORBEAUX : Au sujet du SSIAD que je connais bien aussi, excusez-moi, est-ce que vous pourriez aussi répondre à une simple question : Est-ce que c'est vrai que la ville est en train de travailler à ce qu'on se désengage du SSIAD pour que ce soit repris par une association. Les échos que j'ai, y compris au niveau de l'ARS, c'est que vous travaillez depuis au moins plus d'un an sur ce sujet, y compris, il y a même des avocats qui ont été saisis sur ce sujet.

Monsieur le Maire : Alors...

Monsieur CORBEAUX : Je sais qu'il y a des agents qui ont eu des concours, on ne les a pas titularisés, parce qu'on a écrit que le SSIAD n'allait plus être sur la commune de Seclin, mais reprise par une association. Alors, c'est quand même des agents qui sont des agents de la commune. Donc pour aller un tout petit peu plus loin, est-ce que le fait que vous augmentiez le loyer, c'est en prévision d'un futur désengagement de la commune, du SSIAD. Si vous pouvez nous répondre.

Monsieur le Maire : Alors, n'y voyez, strictement aucune corrélation, puisque vous connaissez bien les SSIAD, je vous rappelle que les évolutions dont vous parlez sont des évolutions réglementaires. Voilà. SAD et SSIAD doivent se rassembler. Il ne peut plus y avoir un SSIAD et un SAD. Donc les évolutions et les réflexions que nous portons s'inscrivent pleinement dans le cadre de nos obligations réglementaires. Donc, là-dessus, je ne vais pas pervertir les choses. Oui, nous sommes en réflexion. Oui, nous cherchons des solutions, parce que le fonctionnement actuel ne pourra plus être le fonctionnement que l'on retrouvera dans un an. Donc je pense que vous êtes pleinement informés aussi de ce que nous avons l'obligation de nous engager sur ce processus. Mais n'y voyez aucune corrélation entre les évolutions tarifaires d'occupation des locaux et la réflexion que nous portons des fusions, en fait, SAD et SSIAD. Voilà.

Je pense qu'on peut peut-être passer maintenant au vote sur cette délibération. Alors, abstention ou contre, je ne sais plus sur quoi vous aviez pris position, Madame PRUNES. Ah pardon. Abstentions ? Votes contre ? Non. Vote à l'unanimité, en tout cas, sur ce versement d'acompte de subvention. Je vous remercie. Monsieur BACLET, délibération suivante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour).

Délibération n° 9

ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DE LA VILLE DE SECLIN AU TITRE DE L'EXERCICE 2025

Monsieur BACLET : La n° 9. Donc c'est l'attribution de la subvention pour le fonctionnement du Comité d'œuvres Sociales du personnel de la ville de Seclin. Donc c'est le COS. Donc le COS c'est l'action sociale en faveur des agents communaux actifs et retraités. C'est par exemple l'organisation de l'arbre de Noël pour les enfants du personnel, l'organisation d'animations, de sorties, pour les actifs, les retraités. C'est l'aide aussi dans certaines situations difficiles. Et c'est la remise de cadeaux à l'occasion de naissances, de départs en retraite, de médailles etc. Et la remise de bons d'achat pour les retraités et les actifs. Donc il est proposé d'attribuer la subvention de 46 000 €. Cette subvention étant d'un montant supérieur à 23 000 €, il appartient à la commune de conclure une convention, qui est d'ailleurs en annexe de ce document. Les crédits correspondants, bien évidemment, seront inscrits au budget 2025.

Monsieur le Maire : Merci. Des observations ? Questions ? Je passe cette délibération au vote. Y a-t-il des abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité. Merci Monsieur BACLET. Je vous laisse poursuivre sur l'ajustement du tableau des effectifs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour).

Délibération n° 10

AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur BACLET : Oui, merci. Donc, cette fois-ci, ce sont des choses qui ont été présentées au Comité Social Territorial du 12 décembre 2024 et qui ont obtenu un avis favorable. Donc là, il s'agit de toilettage que nous faisons aussi régulièrement. Le dernier a eu lieu le 14 décembre 2023. En général, on fait ça avant les opérations budgétaires pour qu'on ait aussi une population budgétaire qui soit cohérente avec l'effectif réel. Donc vous avez le tableau avec les suppressions et les créations qui vous ont été proposées.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ? Des observations ? Je passe au vote. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité. Merci. Délibération suivante, Monsieur BACLET.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour).

Délibération n° 11

CRÉATION – SUPPRESSION D'EMPLOIS PERMANENTS

Monsieur BACLET : La délibération n° 11, c'est la création-suppression d'emplois permanents. Donc au sein du pôle public et social, il y a eu une reconfiguration qui va permettre une évolution pour une agente qui va avoir, en plus de ses charges habituelles d'affaires générales, d'élections et d'état civil, une activité de coordinatrice administrative.

M. le Maire : Merci. Alors c'est un avis. Avis favorable à l'unanimité du CST. Y a-t-il des observations ? Questions ? Je passe la délibération au vote. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité. Merci, je vous laisse poursuivre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour).

Délibération n° 12

RECRUTEMENT ET RÉMUNÉRATION DES VACATAIRES, CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS

Monsieur BACLET : Donc délibération 12, ce sont des recrutements – rémunérations des vacataires, créations d'emplois saisonniers. Donc ce, pour différents pôles, pôle « Parcours éducatif » avec des accompagnements à projets ; des animateurs pour le Conseil Municipal des enfants. Quant à l'activité périscolaire, la direction « Enfance – Jeunesse », pour les accueils de loisirs, les mercredis et les samedis, ce sont des postes d'adjoints d'animation. Pour la Maison de la petite enfance, de la crèche familiale, c'est un médecin pédiatre. Pour le CMEM, ce sont, pour les ateliers d'arts plastiques, de fixer des rémunérations pour les intervenants. Et enfin, pour le contrat ville, dans l'insertion par la culture, un animateur pour animer trois ateliers hebdomadaires.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ? Des observations ? Je passe cette délibération au vote. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité. Merci. C'est encore à vous.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour).

Délibération n° 13

CRÉATION D'EMPLOIS ET RECRUTEMENT EN CONTRAT D'ENGAGEMENT ÉDUCATIF

Monsieur BACLET : Délibération n° 13 : Donc, c'est la création d'emplois et recrutement en contrats d'engagement éducatifs. Donc, c'est quelque chose aussi qu'on passe maintenant très régulièrement pour pouvoir assurer les accueils avec hébergement et sans hébergement. Donc, vous avez les propositions de forfaits qui sont toujours dans le tableau « Accompagnements ». Et là, il est proposé de créer donc 34 emplois non permanents pour la période des accueils de loisirs de vacances d'hiver du 8 au 22 février 2025.

Monsieur le Maire : Merci. Des observations ? Madame PELLIZZARI.

Madame PELLIZZARI : Merci. Notre groupe va s'abstenir. Et alors, vous vous doutez bien qu'on ne s'abstient pas pour le recrutement d'animateurs, mais qu'on s'abstient en raison du type de contrat et du montant de la rémunération, pour les mêmes raisons qu'on s'est abstenus sur les décisions précédentes sur ce sujet.

Monsieur le Maire : On vous avait déjà entendue lors des Conseils...

Madame PELLIZZARI : Je me doute.

Monsieur le Maire : ... municipaux précédents. Je n'en attendais pas moins de votre part.

Madame PELLIZZARI : On est cohérent.

Monsieur le Maire : Oui. Nous aussi. Voilà. On passe au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? 8 Abstentions et délibération adoptée à la majorité. Délibération n° 14 sur l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement concernant la Police Municipale.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

25 votes pour.

8 abstentions : CORBEAUX Éric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, PRUNES-URUEN Sophie, HUART Cécile, VANDENKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PACINI Antoine.

0 contre.

Délibération n° 14

INDEMNITÉ SPÉCIALE DE FONCTION ET D'ENGAGEMENT – POLICE MUNICIPALE

Monsieur BACLET : Donc ce rapport a été présenté au CST du 12 décembre. Il a reçu un avis favorable des deux collègues. Donc c'est un décret du 26 juin 2024 qui impose de délibérer un nouveau régime indemnitaire pour les agents de police municipale. Celui-ci s'intitule l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement, l'ISFE. Il vient remplacer le précédent régime indemnitaire composé de l'IAT, Indemnité d'Administration et de Technicité, et de l'ISMF, Indemnité Spéciale Mensuelle de Fonction.

L'ISFE se compose de deux parts : une part fixe, qui est fixée à :

- 25 % du traitement indiciaire pour le grade de gardien-brigadier,
- 30 % pour le grade de brigadier-chef principal et,
- 32 % pour le cadre emploi de chef de Police Municipale.

Cette part fixe permet de garantir le maintien du régime indemnitaire antérieur et permet même de l'améliorer jusqu'à 100 € pour certains. Une part variable pouvant atteindre 600 € par an, et liée à la manière de servir évaluée au moment de l'entretien professionnel. Ainsi, la rémunération des policiers municipaux a connu une évolution favorable depuis le début du mandat et elle poursuit sa progression.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des observations sur cette délibération ? Monsieur DECRAENE.

Monsieur DECRAENE : Bonjour à toutes et à tous. Déjà, je me permets de vous souhaiter à tous des bonnes fêtes. J'ai cru voir les coquilles passer, arriver. C'est pour nous ? Ah oui. Non, je ne suis pas impatient. Parce qu'on aurait apprécié d'être invités pour aller faire le tour des écoles, pour donner les coquilles aux écoliers. On n'a pas été invité. C'est quand même dommage. Donc, mais ce n'est pas

grave. Monsieur le Maire, Face à la situation préoccupante et la dégradation manifeste des conditions de travail dans ce service, il est impératif de revoir votre copie de manière significative. Depuis trop longtemps, nos alertes, sur le mal-être des employés municipaux restent ignorées. Le constat est sans appel : des départs massifs, des burnout en cascade et un service sous pression. La situation de la Police Municipale est désormais au centre de l'attention publique, notamment à travers un préavis de grève largement relayé par les médias. Ce préavis ne sort pas de nulle part. Lors des émeutes de juin 2023, les locaux de la Police Municipale ont été incendiés, détruisant tout leur matériel de travail et leurs effets personnels. 18 mois plus tard, malgré des relances incessantes de leur part, les agents n'ont toujours pas reçu les équipements nécessaires pour exercer leurs missions dignement. Ils travaillent depuis 18 mois avec leur seule tenue d'été qu'ils avaient sur eux lors de l'incendie. Malgré ces événements, qui les touchent personnellement et professionnellement, avec leur conscience professionnelle, les agents ont retiré leur préavis de grève pour être présents au village de Noël, par respect pour les habitants. Pourtant, aucun geste de reconnaissance concret n'a été fait en retour. Même à travers cette délibération qui n'est pas en adéquation avec leurs revendications. Des mesures urgentes sont à prévoir pour garantir des conditions de travail respectables pour ces agents. En modifiant la délibération, revoir à la hausse la part fixe de l'IFSE, pour atteindre les 30 % minimum demandés pour tous les grades. Veiller également à ce que cette part variable de l'IFSE soit attribuée équitablement, sans discrimination liée aux employés syndiqués et aux employés faisant grève. Nous serons très vigilants sur ce sujet. Envoyer immédiatement les commandes de tenues d'hiver, car ils vont travailler de nuit pendant les fêtes et je tenais à les remercier. Régler les heures supplémentaires à payer sans délai, si ce n'est pas fait, et rembourser les effets personnels détruits. Avec les conditions de travail et la rémunération actuelle, il est impossible d'attirer de nouveaux candidats pour intégrer la Police Municipale.

Et vous êtes très loin de votre promesse de campagne en termes de nombre d'agents au bout de 5 ans de mandat. Les communes voisines ont compris. Elles revalorisent leurs agents à leur juste valeur pour maintenir des effectifs suffisants. Lors de la campagne municipale, vous avez également promis moins de chefs et plus d'agents sur le terrain pour l'ensemble des services municipaux. Or, les postes de direction, directeurs, adjoints responsables, ne cessent de se multiplier, tandis que le personnel opérationnel diminue. Pour finir, les augmentations récentes des agents municipaux sont souvent mises en avant comme des actions de la mairie. Alors qu'elles sont imposées par la Collectivité Territoriale. Donc, il est plus qu'urgent de reconnaître les efforts des agents, par des actes concrets et non par des promesses.

Monsieur le Maire : Si, j'ai vu une demande de parole de Madame MASSET.

Madame MASSET : Oui, je ne peux pas vous laisser dire qu'on ne vous a pas invités pour distribuer les colis, puisque je m'étais engagée auprès de Madame PELLIZZARI de lui communiquer les dates, lors de la commission du « Parcours éducatif ». N'étant pas là, j'ai transmis les dates à Madame PRUNES-URUEN, lui demandant de les transmettre à Rachel. Donc, il n'y a pas eu d'écrit, certes, mais les dates de distribution ont été transmises.

Monsieur le Maire : Voilà. C'était un petit aparté, mais qui nous éloigne du sujet relatif à la Police Municipale, où, lorsque je vous écoute, les bras m'en tombent. Voilà. Comment ? C'est assez hallucinant quand même de vous écouter, alors que depuis le début de ce mandat, je pense que s'il y a une composante politique qui a revalorisé la carrière de la Police Municipale, c'est bien nous. Chose qui n'était absolument pas le cas depuis, mais alors des années et des années. Et d'ailleurs pour preuve, je fais aussi un petit rappel historique, que si aujourd'hui il y a une Police Municipale à Seclin, c'est un peu grâce à nous quand même. Voilà, parce qu'à l'origine, on ne peut pas dire que la majorité de l'époque était farouchement dans l'approbation d'une constitution de la Police Municipale. Je me souviens même que lors de ce Conseil Municipal, il y avait eu quasiment une division de la majorité par rapport à cela, et que si la Police Municipale a été créée, c'est parce que nous n'avions cessé de mettre en exergue le fait que les missions qui étaient accomplies sur le terrain par les ASVP de l'époque n'étaient pas réglementaires. Qu'ils accomplissaient, en réalité, des missions de Police Municipale et qu'on demandait tout simplement à la collectivité de permettre à ces agents d'évoluer dans leur carrière d'une part, mais d'éviter que la collectivité puisse voir sa responsabilité engagée sur des faits qui auraient pu être commis à l'endroit de missions de Police Municipale, alors que les agents concernés n'avaient nullement la qualité requise pour y procéder. Donc je tenais aussi à faire ce petit rappel historique. Dire que la Police Municipale est maltraitée, qu'il y a un burnout, etc. Enfin tous les termes excessifs que

vous avez pu porter, uniquement parce qu'il y a eu un préavis grève, je trouve ça vraiment excessif. Qui dit préavis, ne veut pas dire grève. Enfin, je ne sais pas, vous avez vu une grève, Monsieur DECRAENE ? Moi je n'ai pas vu de grève. J'ai vu un préavis. Immédiatement, nous avons rencontré les organisations, parce que c'est un préavis de grève à l'appel d'une organisation syndicale. Pas un préavis de grève déposé par l'ensemble des agents de la Police Municipale. Il faut quand même nuancer un peu le propos. Donc, ça n'est pas la Police Municipale dans son ensemble qui a délivré un préavis de grève. C'est une composante syndicale qui a souhaité déposer ce préavis. Nous avons rencontré la FAFPT, effectivement, pour ne pas la citer. Nous avons rencontré immédiatement les organisations syndicales le lendemain. Nous avons répondu, par une correspondance sur l'ensemble des revendications qui étaient les leurs. Et immédiatement la grève a été levée. Voilà. Donc, que la Police Municipale puisse avoir des revendications, c'est tout à fait légitime. Qu'elle puisse déposer un préavis de grève, c'est tout à fait son droit. Que nous puissions répondre, en tout cas sur l'ensemble des points qui ont pu être portés, c'est notre droit également et il semble y avoir eu satisfaction puisque, in fine, il n'y a pas eu grève. Alors, moi, je souhaite porter à votre connaissance la réponse que nous avons pu faire par écrit parce que la presse, s'est évidemment empressée de faire des gorges chaudes, de ce préavis, parce qu'on aime bien faire le buzz sur ce sujet-là. Sans forcément relayer la réponse que nous avons pu faire auprès de l'organisation syndicale concernée, de tout ce qui a été porté depuis le début de ce mandat sur la Police Municipale, et qui est, comment dire, une avancée par rapport au passé. Voilà, des avancées, ben oui, je sais que ça vous embête un peu, Monsieur DECRAENE qu'on parle du passé, je vous vois soupirer. Mais pour comparer les choses, pour dire qu'aujourd'hui, c'est catastrophique, il faut avoir un référentiel. Et moi, mon référentiel, c'est ce qu'il se passait avant. Et ce qu'il se passait avant, ce n'était pas forcément glorieux, puisque, voilà, comme je vous l'ai dit, pas de Police Municipale, on l'a créée parce que nous insistions.

Et les conditions de travail de la Police Municipale n'étaient pas forcément des plus avantageuses. Donc, je me suis permis effectivement de me fendre d'une correspondance au bénéfice de la Police Municipale. J'ai pu indiquer, je vous en fais rapidement lecture, que depuis le début de ce mandat, nous sommes sur un quasi-doublement des effectifs de la Police Municipale. Que la « prime police » a été rehaussée de 20 % et une IAT portée à 1,9 ce qui a permis d'améliorer les salaires fixes des agents. Tout ça n'existait pas par le passé. Un volume d'heures supplémentaires en nette augmentation. Chose qui n'était pas payée avant. Nous, nous payons les heures supplémentaires. L'attribution de l'astreinte, ce qui permet un complément de salaire non négligeable pour les agents de la Police Municipale. Un forfait d'heures supplémentaires de 5 heures le dimanche. Un accompagnement personnalisé qui a permis la formation de 2 agents qui étaient ASVP, que l'on a fait passer en policiers municipaux, des formations également sur l'armement. L'attribution d'un logiciel « Police » qui facilite quand même la vie au quotidien de la Police Municipale. La mise en place de l'armement, je viens de l'indiquer. La mise à disposition d'un véhicule supplémentaire. Donc, deux véhicules de police qui ont été mis à la disposition du service. La création d'un centre de supervision urbain, avec la mise en œuvre du dispositif de vidéo protection qui, aujourd'hui, permet quand même d'avancer sur un certain nombre de procédures et de répondre favorablement aux réquisitions du Ministère Public. La mise à disposition d'un bâtiment dédié et rénové. Alors, vous évoquez effectivement les émeutes urbaines. Je rappelle, sur le point, aussi malheureux que cela puisse être, c'est que nous sommes astreints, et nous étions astreints, néanmoins, à des procédures à respecter notamment vis-à-vis... même si le préfet s'était initialement engagé sur la facilitation des procédures. Notamment, appel d'offres, etc., in fine, moi, je n'ai pas franchement vu de différences manifestes, lorsqu'il a fallu passer de la théorie au concret. Et également, auprès des assurances, puisque nous étions susceptibles de ne pouvoir être remboursés que si nous avions la validation de la part des assurances. Donc ça a, effectivement, occasionné des retards de l'équipement sur un certain nombre de choses, où, tant que nous n'avions pas la validation de la part des assurances, nous n'étions pas en capacité de pouvoir engager les fonds. Donc ça a été résorbé. Aujourd'hui, on est tout à fait au clair par rapport à cela. Sur les heures supplémentaires que vous avez évoquées également, elles sont parfaitement payées. Ça part d'un dysfonctionnement entre services, voilà. Police et les Ressources Humaines, sans que je n'aie à expliciter, pour mettre en accusation qui que ce soit, mais je sais que les services des Ressources Humaines ont été particulièrement heurtés du traitement qui a été le leur, par voie de presse. Parce que, voilà, en aucune façon, leur conscience professionnelle ne saurait être remise en cause sur le paiement de ces heures supplémentaires. Donc l'ensemble des revendications, en tout cas, ont été parfaitement honorées, parce qu'elles l'étaient déjà, en réalité. Et je rappelle également que nous avons fait l'acquisition d'un cinémomètre, pour permettre les radars mobiles. Voilà, donc dire qu'aujourd'hui, la Police Municipale est particulièrement maltraitée, parce qu'un préavis de grève a été déposé, non pas par l'ensemble de la police, mais par un ou deux agents qui sont

affiliés à un syndicat, je trouve ça un peu léger. Non, les agents de la collectivité ne sont pas surmenés, surpressés. Non, les agents de la collectivité ne sont pas maltraités. Non l'ensemble des agents de la collectivité ne sont pas en burnout, ni ne vivent de harcèlement. Il y a toujours des cas, comme cela existe dans toutes les collectivités, où des agents peuvent vivre de façon plus ou moins aisée, des évolutions que nous portons au sein des services, où la culture du changement et l'approche du changement ne sont pas forcément appréhendées de la même façon par tout le monde. Mais, en tout état de cause, je ne peux pas vous laisser dire que c'est un mode de fonctionnement qui pressurise les agents, qui vise à les mettre en burnout, qui vise, en tout cas, à les conduire à un mal-être au travail. Ça, je ne peux pas vous laisser dire ces éléments-là qui sont largement contrariés par le RSU, dont nous avons pu faire état lors du dernier Conseil Municipal, qui vient largement contrarier l'ensemble des propos, que je trouve légèrement excessifs que vous avez pu tenir il y a quelques instants. Voilà, ce que j'avais à répondre, en tout cas, sur ce point. Vous souhaitez me répondre, tout à fait légitimement, je vous laisse la parole.

Monsieur DECRAENE : C'est bon ? Ouais. Parce qu'à chaque fois, Gilles me dit « *il faut que tu parles devant le micro, parce que là, on ne t'entend pas* ». C'est bon, là, Gilles ? Bon, je veux juste te dire. Oui, effectivement, un agent ne peut pas poser de préavis. Il faut qu'il passe par un syndicat. De toute façon, ce n'est pas un agent qui a posé une grève, c'est un syndicat qui a posé un préavis de grève. Donc, si j'ai bien compris, puisqu'ils vont être dans des voitures, ils peuvent travailler tout nus, en fait. Ils n'ont pas de tenue depuis 18 mois, mais ils peuvent travailler, puisqu'ils ont une voiture.

Monsieur le Maire : Les tenues ont été commandées. Et simplement leurs revendications, elles ont été largement entendues.

Monsieur DECAENE : À partir du moment où il y a eu le préavis, vous avez fait le bon de commande qui n'a pas été signé tout de suite et ils n'ont pas encore reçu les tenues, ça fait quand même 18 mois. Je suis désolé dans des situations, même si on n'est pas remboursé par les assurances, je pense que vous pouvez quand même avancer l'argent pour leur donner des outils de travail.

Monsieur le Maire : Alors...

Monsieur DECRAENE : Donc voilà. Et pour les recrutements, on n'est pas contre la Police Municipale, je tiens à le dire. Je dis juste que vous qui aimez bien gérer une commune comme une société privée, je suis en train de vous dire qu'au vu de leur rémunération, vous avez du mal à recruter parce que les autres communes alentours, rémunèrent mieux les agents de la Police Municipale. C'est juste un conseil que je vous donne, parce qu'on n'est pas contre l'effectif de la Police Municipale et si vous l'augmentez, c'est bien, mais c'est juste que vous allez avoir du mal à recruter et vous avez un risque de départ des policiers municipaux, parce qu'ils vont aller voir ailleurs, parce qu'ils vont gagner mieux leur vie. Et Voilà.

Monsieur le Maire : J'entends vos bons conseils. Merci, Monsieur DECRAENE de m'éclairer. Je vous informe, enfin vous le savez, qu'il y a un nouvel agent qui vient d'arriver dans la collectivité. Pour preuve que l'on reste attractifs quand même. Pardon ?

Monsieur DECRAENE : Vous avez mis beaucoup de temps à recruter.

Monsieur le Maire : On a mis beaucoup de temps, ben oui, désolé. Ce n'est pas parce qu'un candidat se présente, que l'on est satisfait de sa candidature, si vous voulez. On essaye de recruter les agents qui correspondent à la philosophie qu'on entend porter sur le service. Donc si les candidats ne nous satisfont pas au moment du recrutement, excusez-nous de ne pas le recruter. Donc ce n'est pas une question de rémunération et je rappelle également que vous parlez de rémunération. Si les agents sont recrutés, enfin, ont peut-être des IAT supérieures dans d'autres collectivités, ils réalisent peut-être des semaines de cinq jours. Ils réalisent un certain nombre d'heures de nuit, notamment, que ne réalisent pas nos agents de la collectivité. Donc, aujourd'hui, à titre expérimental, la semaine des quatre jours avait pu être envisagée, les agents, aujourd'hui, ne travaillent pas jusqu'à 22 heures et s'ils le font, c'est en heures supplémentaires et ils sont rémunérés pour cela. Et dans les autres collectivités, si les IAT étaient envisagées de façon plus importante, c'est parce qu'ils avaient une amplitude horaire plus importante également. Donc quand on regarde les choses, il faut vraiment tout regarder et pas simplement s'arrêter aux choses qui nous arrangent. Voilà. Et concernant les tenues, moi je tiens quand

même à rappeler que suite effectivement aux émeutes urbaines, en septembre 2023, on dégage des fonds à hauteur de 3 327 € pour de l'acquisition de GPB, menottes, gants anti-coupure, lampes tactiques, ceinturons. En septembre 2023 à nouveau, des pantalons. Septembre 2023 à nouveau : T-Shirts, sweat-shirts, Polos. Novembre 2023 : Porte chargeur. Si vous voulez, la liste je l'ai. Donc, effectivement, il y a peut-être des équipements qui étaient manquants, mais c'était probablement les équipements les plus onéreux où, effectivement on attendait la validation de la part des assurances. Oui, mais c'est ainsi. Et aujourd'hui, les choses sont rentrées totalement dans le rang. Donc venir de cet élément-là, venir tirer des généralités sur un burnout, sur une maltraitance au travail. Je trouve ça particulièrement léger au regard de tout ce que j'ai pu décliner, des efforts qui ont été consentis aux bénéficiaires de la Police Municipale. En CST, ce qui a été appréhendé de façon un peu plus précise, c'est que l'augmentation de la rémunération pour les agents municipaux, les policiers municipaux depuis le début de ce mandat, c'est 45 % d'augmentation. C'est nous qui avons porté cette augmentation. Ce n'est pas l'ancienne majorité. C'est nous qui avons augmenté les agents de Police Municipale, parce que... Voilà, ils ne bénéficiaient pas d'avantages financiers, aussi intéressants par le passé. Donc venir nous faire la leçon aujourd'hui de ce qu'il faut toujours faire plus et donner davantage à l'égard d'agents qui ont bénéficié d'une augmentation de rémunération à hauteur de 45 % depuis le début du mandat, est-ce qu'on doit augmenter tous les agents de la collectivité de 45 % ? Mais après, il y a des questions d'équité également qu'il faut prendre en considération. Comment vous justifiez que l'on puisse porter des rémunérations plus importantes pour cette catégorie qui rend des services bien évidemment. Mais tous les agents de la collectivité rendent des services indispensables. Et on ne peut pas se permettre, au regard des finances de la collectivité, d'avoir des niveaux de rémunération qui permettent, à un moment donné, l'augmentation pour tout le monde et que ce soit Open Bar. Ça, c'est bien en théorie dans les faits. Et dans la réalité, c'est un peu plus complexe que ça. Et il y va de l'équité de traitement entre tous les agents. Moi, je n'ai pas vocation à créer une iniquité de traitement entre les agents. Je peux vous assurer que lors du dernier CST, il y a un syndicat qui a trouvé que cette augmentation était trop importante. Voilà. Donc vous voyez !

Monsieur DECRAENE : Mais est-ce que tous les syndicats ont voté pour ?

Monsieur le Maire : Non. Avis favorable de l'ensemble des collègues. Il y a eu un vote contre. Et les autres syndicats ont voté pour cette augmentation et l'un estimant que cette augmentation était presque trop importante. Voilà. Donc, ça, je vous retranscris, Madame PRUNES était présente au CST. Elle s'est abstenue et voilà. Donc, il y a eu une abstention lors du CST. Donc, je m'étonne un petit peu aujourd'hui, que ce soit un vote contre. Mais j'entends parfaitement.

Monsieur DECRAENE : On n'est pas contre.

Monsieur le Maire : Ah pardon. J'anticipe, alors.

Monsieur DECRAENE : On s'abstient.

Monsieur le Maire : Eh bien voilà.

Monsieur DECRAENE : Parce que si voulez vraiment une équité pour les agents, la part fixe, mettez au moins minimum 30 %.

Monsieur le Maire : Il y va aussi d'une forme d'émulation dans les évolutions. Si on met tout le monde à 30 %, ça ne donne pas envie aux agents de passer des concours, d'évoluer dans leur carrière, et c'est un petit peu une façon d'inciter les agents et de les accompagner vers la promotion et dans l'évolution de leur carrière, ce que nous faisons depuis le début de ce mandat également, tout agent confondu, où on essaye d'accompagner les agents par des formations supplémentaires, par des niveaux de rémunération qui leur donnent envie d'évoluer dans leur carrière. Si tout le monde est au même niveau, quelle est la motivation au travail ? Quelle serait la motivation au travail pour les agents si tout le monde est au même niveau ? Nous, en tout cas, notre approche, c'est de considérer que c'est une façon d'accompagner, c'est une façon d'inciter les agents à continuer de se former, à passer des concours et à évoluer dans leur carrière. Alors, un micro s'est allumé chez vous, Madame PELLIZZARI. Je vous laisse la parole. Je vous en prie.

Madame PELLIZZARI : Juste une question. Moi, je m'interroge, parce qu'en fait, vous nous énumérez tout le matériel qui a été acheté. Enfin, vous énumérez une bonne partie du matériel, en disant que vous les avez rééquipés. Or, le préavis de grève a été déposé en partie, parce qu'ils manquaient de matériel. Donc, ça veut dire que les réclamations de notre Police Municipale n'étaient pas justifiées ?

Monsieur le Maire : Ça n'est pas ce que je suis en train de dire, Madame PELLIZZARI.

Madame PELLIZZARI : Eh bien je ne comprends pas.

Monsieur le Maire : Je dis simplement... Non, mon propos c'est de dire qu'il est léger, de mon point de vue, de tirer pour conséquences que les agents sont en souffrance, burnout, tout ce que j'ai entendu.

Madame PELLIZZARI : Vous n'avez pas entendu harcèlement. C'est vous qui l'avez prononcé Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Sur un simple élément partiel que vous venez d'évoquer, de ce qu'ils n'avaient pas leurs tenues, alors que je vous ai rappelé les procédures qui étaient attendues de la part des assurances et que ça n'est pas si simple que cela. Aujourd'hui, l'ensemble des agents, les bons de commande ont été lancés et on n'a pas attendu le préavis de grève. Les éléments, on les a travaillés avec les assurances. Ce n'est pas neutre, vous savez. Et donc, on travaille en bonne intelligence et pour respecter les procédures qui sont attendues par l'ensemble des intervenants sur ce dossier. Vous savez, moi, je n'ai pas demandé que la Police Municipale brûle. Voilà. Et les agents non plus.

Madame PELLIZZARI : Non, s'il vous plaît, enfin là, c'est...

Monsieur le Maire : Vous me permettez que je puisse moi aussi m'émouvoir de la situation. Voilà ! Vous êtes émue de ce qu'il y ait eu ces émeutes et des conséquences qu'il y a pu avoir.

Madame PELLIZZARI : Comme tout le monde ici présent, je pense.

Monsieur le Maire : Permettez-moi aussi de m'en émouvoir. Voilà, j'étais dans le véhicule le jour des émeutes. J'étais présent. Donc je sais très bien ce qu'il s'est passé ce jour-là. Et le traumatisme vécu par les agents, on ne parle pas du maire. Mais je n'ai pas forcément passé que des nuits heureuses, les nuits suivantes, fort des mortiers d'artifice que j'ai pu recevoir à ce moment-là également. Donc les émeutes, ne vous inquiétez pas, on les traite. Les conséquences, et je pense que le pavillon qui est actuellement en cours de travaux, où on amène également un confort bien plus important que par le passé, avec ce degré d'exigence en décret tertiaire où on travaille vraiment sur le confort des agents. Voilà, je ne pense pas aujourd'hui qu'on puisse tirer de cet élément, de ce seul élément où je comprends totalement ce qu'il y a pu se passer et on a débloqué les choses vis-à-vis des assurances. Je l'entends parfaitement, mais ne tirons pas de généralités d'un élément de revendication qui, in fine, n'a pas été suivi par un mouvement de grève. Voilà. Moi, c'est cette généralisation qui me chiffonne. Après, vous êtes dans votre rôle, vous vous positionnez et vous vous faites les défenseurs d'une Police Municipale qu'on défend depuis un certain nombre d'années. Et vous avez raison. Et je suis heureux, en tout cas que vous le fassiez. Mais ne tirons pas des généralités et des propos excessifs, alors que la réalité du terrain n'est absolument pas celle-ci.

Madame PELLIZZARI : La Police Municipale a-t-elle désormais des tenues d'hiver ?

Monsieur le Maire : Je vous ai dit, les bons de commande ont été passés. Voilà.

Madame PELLIZZARI : En 2023 ? Et pas encore livrées ? Moi je ne comprends pas.

Monsieur le Maire : Désolé Madame PELLIZZARI, je ne suis pas fournisseur d'équipements. Voilà. Si vous avez une méthode plus efficace pour trouver des équipements... Nous, en tout cas, ce sont des équipements réglementaires. Entre la signature des bons de commandes et la livraison, ce n'est pas aussi simple. Voilà !

Monsieur PACINI : Et... vous n'avez pas répondu à Pierre DECRAENE. Les heures supplémentaires vous allez les payer quand, pour les agents de la police ?

Monsieur le Maire : Alors...

Monsieur PACINI : Non, mais c'est une question. Sur la fiche de salaire de décembre ?

Monsieur le Maire : Sur la fiche de salaire de décembre, me dit-on.

Monsieur PACINI : OK. Voilà. Très bien.

Madame PELLIZZARI : Merci.

Monsieur le Maire : Et, alors je me permets d'insister, parce que je ne voudrais pas qu'il y ait de malentendus par rapport à ça. Ça n'est en aucune façon une volonté de notre part de ne pas payer les heures, contrairement à ce que... Non, vous en doutez. Eh bien, prenez rendez-vous avec...

Monsieur PACINI : Ça fait partie du préavis Monsieur CADART.

Monsieur le Maire : Monsieur PACINI, laissez-moi terminer mon propos sans me couper la parole. Prenez rendez-vous avec Monsieur le DGS si vous le souhaitez, si vous ne me croyez pas sur parole. Il vous expliquera très exactement ce qu'il s'est passé. Il ne s'agit en aucune façon d'une volonté. Non, mais depuis quand on n'aurait pas le souhait de payer les heures supplémentaires ? Alors que c'est nous qui avons mis en œuvre le paiement des heures supplémentaires, ce qui ne se faisait pas par le passé. Désormais, nous payons les heures supplémentaires. Avant, ça n'était pas le cas. Donc, s'il vous plaît, remettez un peu de vérité dans votre propos, sans tirer des conclusions hâtives ou faire de l'extrapolation sur des choses qui n'existent pas en réalité.

Monsieur PACINI : On arrête.

Monsieur le Maire : On arrête, ce n'est pas vous qui allez en décider. Mais si vous êtes d'accord on peut s'arrêter. Je vous laisse encore la parole si vous avez encore une question.

Monsieur DECRAENE : Voilà. Après il n'y a pas d'extrapolation, chaque délibération on n'est pas contre vous, on est là pour travailler ensemble. Voilà, on expose nos arguments. C'est aussi leur outil de travail. Et je pense que si vous, malheureusement, vous cassez votre téléphone, votre voiture de fonction et tout le reste, je pense que vous n'attendrez pas 18 mois les assurances, pour avoir un téléphone et avoir une voiture pour travailler.

Monsieur le Maire : Je n'ai pas de voiture de fonction en mairie.

Monsieur DECRAENE : Donc voilà.

Monsieur le Maire : Vous allez sur ce terrain. Je n'ai pas de voiture de fonction en mairie.

Monsieur DECRAENE : Voiture de fonction ou pas, vous m'avez compris.

Monsieur le Maire : Et le téléphone, si vous voyiez l'état... enfin je l'ai là... si vous voyez mon écran, voilà, ça, c'est pour la petite boutade. Bon ! Bref !

Monsieur DECRAENE : Vous m'avez compris.

Monsieur le Maire : Les conditions de travail, je pense que j'ai fait la démonstration de ce que les conditions de travail étaient particulièrement appréhendées par notre majorité. Fort de tout ce que nous avons porté au bénéfice de la Police Municipale. Moi j'entends vos arguments. Le sens de mon propos, c'est vous dire, Monsieur DECRAENE, ne basculez pas dans l'excès. Ne généralisez pas une situation pour en faire un cas plus général de maltraitance au travail. Voilà. Gardons raison, simplement. Et évitons de basculer dans l'excès, au risque de basculer parfois dans une forme de désinformation. Bon ! Je pense que nous avons terminé sur ce sujet. Nous pouvons passer au vote cette délibération.

Y a-t-il des abstentions ? J'ai cru comprendre que votre groupe s'abstenait. Des votes contre ? Vote donc, à la majorité concernant donc ces évolutions au bénéfice de la Police Municipale. Monsieur BACLET, je vous repasse la parole.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

25 votes pour.

8 abstentions : CORBEAUX Éric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, PRUNES-URUEN Sophie, HUART Cécile, VANDENKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PACINI Antoine.

0 contre.

Délibération n° 15

MISE EN VENTE DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER SITUÉ À ABRIÈS-RISTOLAS

Monsieur BACLET : Merci, Monsieur le Maire. C'est la dernière délibération pour moi, donc rassurez-vous. On voulait parler de la mise en vente de RISTOLAS. Donc, ça a été aussi quelque chose qui a été présenté à la Commission Finances qui s'est réunie le 11 décembre. Depuis septembre 2023, nous avons procédé à une désaffectation et un déclassement du domaine. Je vous rappelle que sur la période de 6 ans, de 2016 à 2023, je vous fais grâce des pouillèmes, mais le bâtiment nous a coûté 900 000 €. Il nous a ramenés 260 000 € sur cette même période.

Nous avons donc un déficit de 640 000 € sur le bâtiment. Donc nous avons eu un acquéreur qui, malheureusement, s'est retiré. Les Services des Domaines ont estimé à peu près à 1 700 000 € la valeur du bâtiment. Pour nous et pour les études qui ont été faites sur le secteur, ce montant est très surestimé. Ce qui vous est proposé, puisque nous avons vu ça avec notre notaire, c'est de tenter une mise en vente de l'ensemble immobilier par système d'enchères, sur Internet, avec un prix plancher net vendeur à 800 000 €. S'il y avait un échec de cette procédure, nous pourrions éventuellement envisager une vente à l'amiable.

Monsieur le Maire : Voilà. Y a-t-il des observations ? Monsieur VANDEKERCKHOVE?

Monsieur VANDEKERCKHOVE : Bonsoir. Juste une question pour bien saisir un petit peu la délibération. Le prix de 800 000 €. Du coup, j'entends que c'est le plan A, un prix minimum. Est-ce que dans le cas de l'échec de ce plan A, il y a un prix minimum en dessous de ces 800 000 €. Enfin, jusqu'où, en gros, le prix bas pourrait descendre dans votre esprit. Parce que c'est vrai que j'entends qu'il y a surestimation, mais il y a déjà une sacrée décote entre le 1,7 million et les 800 000 €. Est-ce qu'il y a un prix bas fixé ?

Monsieur le Maire : En tout cas, il y a un prix plancher de mise en vente par adjudication. Espérons pour les finances de la collectivité qu'il y aura des enchères sur ce point. Comme ça a été exposé par Monsieur BACLET, s'il n'y avait pas d'attributaire, on s'engagerait... alors on pourrait très bien envisager une nouvelle vente par adjudication. On repasserait en délibération peut-être, à ce moment-là, en réduisant le prix plancher. Ou, on peut s'engager également sur une vente amiable, si d'éventuels acquéreurs se montraient intéressés.

Monsieur VANDEKERCKHOVE : Mais dans le cadre de cette vente amiable, est-ce qu'il y a un prix dans l'esprit de la collectivité, minimal auquel on ne cède plus...

Monsieur le Maire : Non, vu ce qui a été exposé par Monsieur BACLET de ce que nous coûte le chalet aujourd'hui... Voilà. Je ne vais pas vous dire qu'il y a un prix bas, parce que s'il y a des acquéreurs qui nous entendent. Non, c'est 800 000€ et on ne négocie pas. On est d'accord là-dessus ? Voilà. Et puis on verra bien. Mais pour l'instant, on est à 800 000€ et puis... Voilà. Monsieur BACLET, si vous voulez compléter.

Monsieur BACLET : Simplement, oui, dans le plan B, si toutefois il y avait des propositions qui étaient faites, ça repasserait par une proposition en Conseil Municipal. Ça ne va pas être quelque chose qui va être décidé. Donc, rassurez-vous. L'objectif, c'est d'essayer cette opération-là, en disant : « *Nous, on veut 800 000 net vendeur* »

Monsieur BACLET : Oui, plancher. « On veut 800 000 ». Donc si on peut avoir plus, tant mieux. Sinon on devra se revoir sur les autres.

Monsieur le Maire : Ça ne semble pas répondre à votre question.

Monsieur VANDEKERCKHOVE : Merci pour les précisions. Du coup, j'avais une deuxième interrogation que je me faisais. C'est vrai que tout à l'heure, vous me disiez que vous n'aviez pas vocation à entretenir des lieux qui sont des centres de déficit. Enfin, dans la même logique. Est-ce qu'il y a eu des réflexions aussi qui ont pu être menées pour mutualiser ces coûts, avec peut-être d'autres acteurs institutionnels, associatifs, des Fédérations d'Associations qui font du droit aux vacances, etc. Que ce soit l'hiver, que ce soit l'été. Enfin, est-ce que ce sont des choses qui sont pensées, envisagées pour l'avenir ? Est-ce que ce coup peut être partagé ?

Monsieur le Maire : Oui, mais alors là, je vais exposer les choses sous un angle juridique. C'est qu'on a passé une délibération pour nous permettre de vendre. On a désaffecté le bien. Donc si on le réaffecte, on ne peut plus vendre. Donc en gros, il n'y a pas deux poids, deux mesures dans cette opération. Pour faire passer le bien du domaine public au domaine privé, il faut le désaffecter, le déclasser. À partir du moment où on le désaffecte, on ne peut plus le remettre dans la boucle du service public, en travaillant avec des associations ou autres.

Là, on aurait à nouveau une affectation de service public qui ferait rebasculer le bien dans le domaine public. Automatiquement. Quand bien même, on ne délibérerait pas, automatiquement le bien repasserait dans le domaine public. Donc, j'entends votre proposition qui aurait pu être intéressante à étudier si elle n'était pas effectivement...

Monsieur VANDEKERCKHOVE : Et avant 2023 du coup, avant ce changement de classification, est-ce que ça a été aussi... ? Est-ce qu'il y avait des... ?

Monsieur le Maire : Non, il n'y a pas... Enfin, je vous avouerais qu'avant 2023, on avait quelqu'un qui était intéressé pour la vente, enfin pour l'acquisition. Donc, on a essayé de travailler plutôt ce dossier-là. Il s'est avéré que cet acquéreur, en tout cas, n'était pas suffisamment solide et fiable pour pouvoir nous permettre de nous engager sur cette vente. Donc, immédiatement, on a engagé la procédure de désaffectation. Mais on était plutôt sur une vente amiable avant, fort de quelqu'un qui se montrait intéressé. Monsieur BACLET, vous souhaitez compléter, peut-être.

Monsieur BACLET : Oui, simplement dire à Monsieur VANDEKERCKHOVE, à l'origine, ce bâtiment était partagé par plusieurs communes et que toutes les autres communes, depuis longtemps, en sont parties, parce qu'elles savaient très bien que ce n'étaient pas des solutions viables. Donc, essayer de refaire la même situation qu'on avait il y a 10 ans, je ne vois pas trop l'intérêt, quoi. C'est pour ça qu'on est arrivé à l'option d'une vente.

Monsieur le Maire : Voilà. J'espère que ça répond pleinement aux diverses interrogations qui sont les vôtres. On peut peut-être passer au vote, dans ce cas-là. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Très bien. Vote à l'unanimité pour cette mise en vente, par cette procédure d'adjudication. En l'absence de Monsieur SERRURIER, je passe la parole à Madame GABREL pour la délibération n° 16.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour).

6. COMMISSION RAYONNEMENT & INCLUSION DANS LES MANIFESTATIONS CULTURELLES, SPORTIVES & COMMERCIALES – COMMUNICATION

Délibération n° 16

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE **AUTORISATION DE REVERSER LES RECETTES D'UNE VENTE DE LIVRES AU PROFIT DU** **TÉLÉTHON**

Madame GABREL : Bonsoir. Donc la délibération n° 16 : Dans le cadre du désherbage réalisé à la bibliothèque municipale et afin de s'associer au Téléthon, une vente de livres a été réalisée. Elle a permis de recueillir un montant de 802 € que nous proposons de verser à l'AFM Téléthon.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des observations sur cette délibération ? On peut passer aux votes ? Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité. Merci. Madame GABREL, c'est encore à vous.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour).

Délibération n° 17

MISE À JOUR DES CONDITIONS DE MISE À DISPOSITION DES CARTES MAGNÉTIQUES D'ACCÈS À CERTAINES SALLES MUNICIPALES

Madame GABREL : Donc, délibération 17. Certaines salles municipales sont équipées d'un système d'accès sécurisé par carte magnétique personnalisée. Ces cartes sont fournies aux utilisateurs, donc les associations, les établissements scolaires, dans le cadre de l'utilisation des salles municipales tout au long de l'année. Afin de sécuriser l'accès à ces salles, ces cartes sont désormais remises contre une attestation et le nombre de cartes attribuées inscrites dans la convention d'occupation des salles. Par ailleurs, nous proposons la mise en place d'une tarification à la charge financière du bénéficiaire lors du remplacement d'une carte perdue, correspondant au coût d'achat supporté par la ville, pour l'acquisition d'une carte neuve. Donc il est demandé au Conseil Municipal de valider ce projet.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des observations ? Monsieur VANDEKERCKHOVE, oui ?

Monsieur VANDEKERCKHOVE : Eh bien du coup, on en a parlé la semaine dernière, où il y a une dizaine de jours, en effet, en commission et moi, c'est vrai que spontanément, je disais que je sentais un peu une logique punitive derrière cette délibération et nous, on va s'y opposer. Parce que, en tout cas, dans le cadre du bénévolat des acteurs associatifs, moi, j'ai été bénévole aussi 10 ans ailleurs, dans une autre commune, dans le cadre d'une association sportive. C'est quand même énormément de temps investi, énormément d'énergie investie. Et du coup, après, devoir passer sur refinancer... enfin je pense que personne ne fait exprès de perdre un badge. Ça a peut-être en effet un coût. Je pense que ce coût, il peut être absorbé par la collectivité. Par contre par une association, forcément, on n'a pas les mêmes facilités. Et franchement, je pense que le rôle de la collectivité c'est d'être en soutien des acteurs associatifs qui font vivre notre commune. Je trouve que c'est un peu mettre des bâtons dans les roues, dans un contexte qui est compliqué, où il y a la crise du bénévolat, ou c'est de plus en plus compliqué, trouver des gens pour se lever le week-end, d'ouvrir les salles et compagnie. Donc vraiment, la logique qu'il y a derrière, moi, je la dénonce, et en tout cas, nous, on votera contre cette délibération pour ces raisons.

Monsieur le Maire : Alors... Ah, pardon ! Madame GABREL, oui, je vous laisse...

Madame GABREL : Juste pour votre information, on en a parlé avec les associations qui vont avoir bientôt les cartes et qui sont ravies, qui comprennent tout à fait le mouvement du remplacement de la carte à leurs frais. C'est une responsabilité qu'ils ont, comme ils ont les clés aujourd'hui. S'ils perdent les clés et qu'il y a un remboursement de clés, qui est beaucoup plus important, ils préfèrent avoir les cartes et ils comprennent tout à fait la démarche. On n'a pas eu de problème là-dessus.

Monsieur le Maire : Voilà. Et moi, je compléterai le propos sur ce que je disais tout à l'heure à Monsieur DECRAENE également. C'est d'un élément faire une généralité. Comme si nous étions sur une logique punitive vis-à-vis des associations. Je pense que depuis le début de ce mandat, les associations, on les porte largement. On a augmenté l'accompagnement financier, au bénéfice des associations. On a déployé des espaces aux bénéficiaires de celles-ci pour leur permettre, été comme hiver de pouvoir porter des manifestations et donc leur permettre de générer de la recette financière. Moi, je pars sur un principe, vous savez, qui est assez simple. Si un jour, je suis amené à louer un local, que le bailleur me confie des clés et que je les perds, eh bien je rachète les clés. Je ne demande pas au bailleur de me financer les clés que j'ai pu perdre. Il y va de la responsabilisation de chacun. Ce n'est pas une logique

punitive. La meilleure façon pour ne pas avoir à racheter des cartes, c'est tout simplement de ne pas les perdre. Donc, c'est dans le cadre d'une logique de responsabilisation. Et vous évoquez les associations, ceux qui sont visés par la délibération ce ne sont pas que les associations. Ce sont les écoles, les collèges. Bref, il y a une multitude, une foultitude de cartes qui ont vocation à circuler. Et si à un moment donné, on doit systématiquement repayer des cartes à toutes les personnes qui les perdent, ce n'est pas franchement les responsabiliser. Donc, voilà. On n'est pas sur cette logique punitive du tout. Je pense que tout ce que nous portons au bénéfice des associations depuis le début de ce mandat, démontre tout le contraire, et que, ça nous semble, somme toute, logique, qu'à un moment donné, lorsqu'on perd quelque chose, eh bien, on contribue à faire en sorte que cela ne soit pas porté par d'autres responsables que soi-même.

Même si ça peut arriver à tout le monde de perdre sa carte, j'entends parfaitement, mais on ne fait pas néanmoins porter la responsabilité sur d'autres. Voilà, j'ai néanmoins entendu, on a bien entendu le propos. Je propose donc de passer cette délibération au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? J'ai compris que oui. Des votes favorables ? Voilà. Donc, vote à la majorité. Je vous en remercie. Délibération suivante, toujours à vous Madame GABREL.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

25 votes pour.

8 votes contre : CORBEAUX Éric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, PRUNES-URUEN Sophie, HUART Cécile, VANDENKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PACINI Antoine.

0 abstention.

Délibération n° 18

SUBVENTION 2024

ASSOCIATION LES FOUFFELLES EN 4L

Madame GABREL : Délibération n° 18 : Dans le cadre de sa participation au plus grand rallye humanitaire d'Europe, intitulé « 4 L Trophy », destiné uniquement aux jeunes de 18 à 28 ans, L'association « Les Fouffelles en 4L » sollicite une subvention à projet de 900 €, pour un budget total de 15 000 €. Deux jeunes Seclinois sont engagés dans ce périple, sur près de 6 000 kilomètres à travers les routes de France, d'Espagne et du Sahara marocain. Il convient de saluer l'initiative empreinte de valeurs humanitaires sportives et sociales. Ainsi, 10 kg de denrées alimentaires seront distribuées à la population locale par le biais de la Croix-Rouge. En complément, du matériel scolaire sera attribué à l'association « Les enfants du désert », une ONG dédiée à l'éducation des enfants dans le Nord, dans des régions reculées du Maroc. Pardon, je vais y arriver.

Monsieur le Maire : Merci. Je vois que M. PACINI, vous demandez la parole.

Monsieur PACINI : Vous avez fini ? Elle a fini ? Oui. Oui, Madame Gabrel, est-ce que vous pouvez nous rappeler Madame GABREL les règles pour obtenir une subvention à Seclin ? J'ai le droit de poser une question.

Monsieur le Maire : Oui.

Madame GABREL : Je ne vois pas le rapport.

Monsieur PACINI : Madame GABREL, vous pouvez nous confirmer la domiciliation de cette association ?

Monsieur le Maire : Alors, moi je vais vous répondre...

Monsieur PACINI : Ou vous, ou Madame GABREL.

Monsieur le Maire : Je vous indique que la domiciliation est en cours de changement, puisque c'est une association qui est domiciliée à Seclin. Voilà. En tout cas, il y a une domiciliation qui se fait à Seclin. Ce sont deux jeunes Seclinois. Je rappelle également, même si dans la délibération, il est indiqué que ce

sont 10 kg de denrées alimentaires, fournitures scolaires qui seront dans le véhicule, je précise, également, en complément que si vous avez, alors là je m'adresse vraiment à toutes les personnes qui nous écoutent. Si vous des fournitures scolaires, des denrées alimentaires, vous pouvez en tout cas les adresser, ça sera envoyé par voie de container. Donc si vous voulez, la vocation et l'objet de ce périple, il a une vocation particulièrement humanitaire. En tout cas, c'est la raison pour laquelle on s'est engagé. Et en tout cas, sur le siège de l'association, il est bien à Seclin.

Monsieur PACINI : On n'a rien du tout contre l'objet de ces deux jeunes, qui vont aller faire de l'humanitaire en partant de la France. Mais moi, je suis désolé. J'ai encore appelé les services de la Préfecture, le service « Associations » pour demander où était domiciliée cette association...

Madame GABREL : Alors ce n'est pas une association à Seclin, c'est un appel à projet, donc ça n'a rien à voir avec l'association.

Monsieur PACINI : Ne me coupez pas la parole Madame GABREL, s'il vous plaît. Elle est domiciliée à Bailleul. Donc moi, je pars du principe que, si c'est une association qui n'est pas domiciliée à Seclin, il n'y a pas de raison de les aider financièrement, parce que sinon, c'est la porte ouverte à tout. Il y a une entreprise. On vous dépose un dossier, Monsieur le Maire, et puis on est beau, on a un beau dossier, on vous demande 1 000 €. Et puis vous, vous dites « Bah oui, c'est un beau dossier, donc on donne 1 000 € ». Ça veut dire qu'à aujourd'hui, on va devoir voter, on nous invite à voter pour une association qui n'est pas encore domiciliée à Seclin et qui n'est toujours pas passée au Journal Officiel, puisque ça doit passer au Journal Officiel pour être domicilié. D'accord ? Ça va vite, on dépose le dossier, en quelques jours, on passe au JO, je l'ai là. Et c'est marqué Bailleul. Donc je me dis...

Monsieur le Maire : Mais je vous ai indiqué que les modifications statutaires étaient en cours, et ce...

Monsieur PACINI : On ne les a pas. Est-ce que vous pouvez nous les montrer ?

Monsieur le Maire : C'est peut-être déjà fait. Voilà. En tout cas, le siège est en cours de transfert. Je ne sais pas à quel moment, enfin de quelle date, date le Journal Officiel, mais en tout état de cause...

Monsieur PACINI : 10 septembre.

Monsieur le Maire : 10 septembre. Non, mais Monsieur PACINI...

Monsieur PACINI : Vous savez très bien que j'ai appelé pour savoir.

Monsieur le Maire : Monsieur PACINI, je vous dis que lorsque j'ai reçu ces personnes, le changement de siège était en cours. Donc aujourd'hui, c'est probablement fait. Maintenant, voilà.

Monsieur PACINI : C'est vous qui faites les règles.

Monsieur le Maire : Non, on ne fait pas les règles.

Monsieur PACINI : Mais si...

Monsieur le Maire : Monsieur PACINI, nous ne faisons pas les règles.

Monsieur PACINI : Une proposition. On reporte cette délibération au prochain Conseil Municipal, ou la représenter avec, comme dit Madame YOUSFI, le document authentique qui précise que c'est bien Seclin et on sera d'accord. Mais là, on ne va pas voter pour une association qui n'est pas encore domiciliée à Seclin, c'est logique. Vous êtes avocat, vous devriez quand même respecter les règles, que vous-même vous avez fixées pour toutes les associations seclinoises.

Monsieur le Maire : Je ne vois pas ce que mon ancienne profession a à voir...

Monsieur PACINI : Tout à l'heure, vous parliez de juridique, etc. Voilà, voilà. Voilà. Je dis juste que c'est vous qui avez fixé les règles. Ce n'est pas nous.

Monsieur le Maire : Il faut automatiquement que vous soyez dans la provocation. C'est quand même dommage.

Monsieur PACINI : Non, écoutez, ce sont les règles.

Monsieur le Maire : Les règles, ce que les Services m'indiquent, c'est qu'aujourd'hui le changement est fait.

Monsieur PACINI : Alors, je vous propose de reporter pour avoir un dossier complet. Parfait.

Monsieur le Maire : Vous n'en avez peut-être pas la preuve, je l'entends. Moi je vous propose de maintenir cette délibération et on vous communique les éléments qui viendront le conforter. Voilà. Aujourd'hui, les services m'indiquent et je fais confiance aux services. Les services m'indiquent que le changement de siège est effectif. Voilà. Je ne peux pas vous en dire plus. Là, je vous autorise à en douter. Maintenant, je vous indique que je souhaite... je vous en prie Madame PELLIZZARI.

Madame PELLIZZARI : Non, juste, vous n'êtes peut-être plus avocat, mais vous êtes un homme de loi. Vous nous demandez de voter à l'aveugle, avec un document. Donc moi, je ne remets pas en cause les services, mais, normalement, on ne peut pas voter pour une association qui est actuellement domiciliée à Bailleul, avec la promesse qu'elle est en train de se domicilier à Seclin. Pourquoi vous ne voulez pas la reporter cette décision ?

Monsieur le Maire : Moi je vous indique, voilà, aujourd'hui les Services, m'indiquent que la domiciliation est opérationnelle à Seclin. Moi je n'ai pas de...

Madame PELLIZZARI : Donc on vote sans preuve.

Monsieur le Maire : Madame PELLIZZARI, je me permets de vous répondre.

Madame PELLIZZARI : Pardon. Oui, excusez-moi.

Monsieur le Maire : La seule chose que je souhaite, c'est que le projet ne soit pas remis en cause pour des délais de délibération. Voilà c'est tout. Maintenant si on me confirme qu'on est dans les temps et qu'on peut reporter cette délibération, moi je n'ai pas de religion en la matière, vous savez. Voilà. Je suis tout à fait disposé. Moi la seule chose, c'est que je ne voudrais pas que ce projet humanitaire ne se fasse pas, parce qu'à un moment donné, on n'a pas le justificatif, là, à l'instant t de cette domiciliation, où on m'indique que ce changement, en tout cas, est effectif. Voilà. C'est la seule réserve que j'émetts. Monsieur BACLET, vous souhaitez peut-être intervenir.

Monsieur BACLET : Alors je rappelle quand même qu'on est dans le cadre d'une subvention à projet. On n'est pas sur une subvention d'association. Donc on n'a pas du tout non plus les mêmes contraintes. Je vous rappelle que, en début de Conseil, vous avez quand même voté une subvention pour une association qui est à la Croix-Rouge, qui n'est pas non plus à Seclin, et qui a un but aussi humain comme celui-là. Donc, je suis désolé. À ce moment-là, on devrait avoir les mêmes positions de juristes. C'est vous qui le dites. Donc si j'accorde une subvention pour la Croix-Rouge, pourquoi je ne peux pas le faire pour une association qui fait aussi, comment dire, du caritatif. Voilà. C'est tout ce que j'ai à dire, moi.

Monsieur le Maire : Bon. Moi, ce que je propose, ce que je propose, c'est... Voilà, les services m'indiquent qu'on peut techniquement, sans compromettre la vocation humanitaire, reporter au Conseil de février. Moi je dis que je n'ai pas d'obstacle à ça. Je ne voudrais simplement pas que ce projet humanitaire soit compromis. Voilà, c'est tout. On m'indique qu'il n'y a pas de difficulté sur ce point. Moi, je suis tout à fait disposé à reporter cette délibération. Mais j'entends, toutefois, le propos de Monsieur BACLET, c'est que ça ne peut pas être deux poids deux mesures non plus. La Croix Rouge française n'a pas son siège à Seclin. Effectivement, là-dessus, je vous rejoins. Non, c'est une question de principe. Vous essayez de nous épingler sous un angle juridique. Je vous réponds, sur le coup, sous un angle juridique. Voilà. Monsieur DECRAENE.

Monsieur DECRAENE : Oui, ça n'a rien à voir avec la délibération pour la Croix Rouge. C'est juste que là, dans la délibération, il est marqué « *Dans le cadre de l'accompagnement de projets portés par des associations seclinoises* ». C'est marqué noir sur blanc. C'est juste ça. À la rigueur, je n'ai même pas envie qu'on soit... quand je dis « on soit », nous ensemble, retoqués par la Préfecture, parce que ce n'est pas bon.

Monsieur le Maire : Je vous ai indiqué que moi j'étais tout à fait disposé, à partir du moment où on ne compromet pas le projet, à le reporter en février, il n'y a pas de souci. Monsieur CORBEAUX.

Monsieur CORBEAUX : Je me permets, puisque c'est sur le même sujet, mais pas sur la même question. Je pense quand même qu'il faudrait avoir une réflexion collective avec les services, voire travailler en parallèle avec le service pôle « Éducatif – Jeunesse » sur ce qu'on entend par « une action humanitaire ». Parce que ce type d'action, je l'ai déjà vécu moi dans le passé, des jeunes seclinois, des jeunes seclinoises qui sont pleins de fougue et très mobilisés pour ce type de projet, mais qui sont aussi des fois des projets qui sont portés par des écoles d'Ingé. et des écoles sur les 4 L, c'est connu. Ceux qui font les 4 L, je peux vous dire qu'ils sont humanitaires, mais certains ils le font aussi parce qu'ils aiment bien faire ça. Et ils ne sont même pas, y compris, compétents dans l'action humanitaire. Parce que me dire qu'ils vont ramener de l'alimentation, des kilos d'alimentation, des trucs scolaires et tout ça, on a depuis des années à Seclin, changé notre fusil d'épaule avec le service « Jeunesse », en se disant qu'il vaut mieux aider les populations locales et l'économie locale, quand on fait de l'humanitaire, que de ramener de l'extérieur les choses. Et c'est pour ça que moi, je connais ces deux jeunes filles aillent faire...

Monsieur le Maire : Deux jeunes garçons. Pas de sexisme, s'il vous plaît.

Monsieur CORBEAUX : C'est bien, mais je crois qu'il faut qu'on ait une réflexion, que tout n'est pas forcément des actions humanitaires. En plus, en 4L, par rapport à toutes nos ambitions écologiques et tout... Je crois qu'il faut aussi réfléchir. Moi, je connais les gens qui ont fait les rallyes 4 L. Il y a aussi le côté, j'allais dire collectif, porté par une jeunesse fougueuse et humanitaire. Je ne remets pas en cause ça, mais je pense quand même qu'on dit « actions humanitaires », il faut aussi réfléchir comment on prend cette question. Et notamment, je ne pense pas que la question de l'association, mais c'est aussi qu'est-ce qu'il y aura comme répercussions, par exemple, dans une école de Seclin, avec des jeunes et tout ça, parce qu'il faut faire aussi le lien avec des choses concrètes et pas simplement envoyer deux personnes en Rallye 4L. Mais ça, c'est une réflexion que je voulais porter, bien loin de la question de l'appellation de l'association.

Monsieur le Maire : Alors, je vais vous répondre sur ce point. Je me suis permis de rencontrer justement ces personnes, pour m'assurer qu'effectivement on n'était pas sur un road trip d'école d'ingénieur, comme vous dites, mais qu'il y avait quelque chose de sincère et de motivé, en tout cas, dans la démarche. Tenir des projets comme cela, moi, j'y vois aussi un exemple à suivre. C'est qu'à un moment donné que deux jeunes se donnent pour objectif d'accomplir, d'aller au bout de cette démarche, de monter le projet, de le financer. Ça donne aussi des perspectives à d'autres jeunes qui peuvent, à un moment donné, se dire : « *Eh bien, ils l'ont fait, moi aussi, je vais tenter l'aventure quoi. Moi aussi, je vais monter mon projet* ». Donc si vous voulez, sur le volet pédagogique, je pense quand même que de promouvoir et de donner l'envie à des Seclinois de porter des projets comme cela, on ne peut pas dire que c'est complètement dénué de sens, si vous voulez.

Donc j'entends votre suggestion, votre proposition qui est tout à fait louable et légitime sur ce point. Mais en tout cas, moi, voilà. Je me suis permis de les rencontrer pour m'assurer de ce que, comme vous dites, on n'était pas sur le road trip de personnes qui avaient des moyens financiers et qui s'accordaient

trois semaines de vacances dans le désert marocain. Voilà, on est vraiment sur une démarche humanitaire. J'ai vraiment ressenti par l'entretien que j'ai pu avoir, en tout cas une vraie démarche. Sur également, ça, je peux peut-être vous donner l'information là-dessus. Mais voilà, s'ils parviennent à atteindre leur objectif, ce qu'on espère tous, ils se sont d'ores et déjà engagés pour animer, en tout cas avoir un temps d'animation au moment de leur départ. Que cela puisse être profitable, justement, aux Seclinois. Qu'il puisse y avoir un temps, justement, où ils vont communiquer sur leur démarche. Et puis d'y associer, bien évidemment, le service « Jeunesse », d'y associer un maximum de personnes également, pour donner cette envie que vous décrivez très justement. Mais voilà, c'est vraiment dans cette perspective-là. On s'est engagé sur cette délibération, parce qu'elle y trouvait vraiment du sens. Et comme je l'ai indiqué parce que c'est vrai que dans le rapport qui vous est dressé, cela peut vous paraître un peu léger peut-être de faire, enfin, d'assimiler une démarche humanitaire au transport de 10 kg dans le désert marocain. Comme je le disais, j'en appelle vraiment aux bonnes intentions, aux bonnes volontés, pour vraiment délivrer un maximum de matériel pédagogique, de vêtements, de denrées alimentaires. Le tout étant par l'organisateur, donc ce ne sont pas eux, dans leur 4L, bien évidemment, qui vont emporter tout ça, mais l'organisateur se charge du transfert par container. Donc il y a aussi cette démarche-là et cette mise en perspective qui donnent également un sens supplémentaire à la démarche. Madame PELLIZZARI.

Madame PELLIZZARI : Juste une remarque. Il y a des organismes qui financent des projets de solidarité internationale. Je pense au projet JSI-VVVS. Ils pourraient peut-être postuler aussi. Ce sont des projets européens financés par le Ministère des Affaires Étrangères, en fait.

Monsieur le Maire : Nous ne sommes fermés sur rien, Madame PELLIZZARI, vous le savez.

Madame PELLIZZARI : Non, mais je le dis. Et ce sont des projets montés par et pour des jeunes, en fait.

Monsieur le Maire : Alors, donc, comme je l'indiquais, je propose, dès lors que ça ne met pas en péril le projet, de reporter cette délibération au prochain Conseil Municipal. On aura l'occasion, bien évidemment, de rééchanger à ce moment-là. Je passe à la délibération suivante, donc délibération n° 19 portée par Monsieur SPOTBEEN. Alors on va faire, si vous voulez bien, si vous en êtes d'accord, 19 – 20 – 21 – 22 et 23, sachant que des délibérations sont portées sur table pour des petites erreurs, des petites coquilles qui se sont glissées dans les délibérations, mais Monsieur SPOTBEEN va probablement vous expliquer tout ça dans quelques instants. Voilà.

DÉLIBÉRATION REPORTÉE.

Délibération n° 19

DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR LES COMMERCES DU PÔLE ARMURERIES

Délibération n° 20

DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR LES COMMERCES DU PÔLE AUTOS

Décision n° 21

DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR LES COMMERCES DU PÔLE CARAVANES

Délégation n° 22

DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR LES COMMERCES DU PÔLE COMMERCES DE DÉTAILS ET AUTRES

Délégation n° 23

DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR LES COMMERCES DU PÔLE MOTOS

Monsieur SPOTBEEN : Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et tous aussi. Donc on va vous présenter les dérogations au repos dominical qui sont les délibérations de 19 à 23. Vous avez aussi sur table des délibérations qui ont été modifiées pour la 19 et la 22. Il s'agit de délibérations annuelles classiques que nous sommes tenus de prendre avant le 31 décembre de l'année, et qui viennent entériner les dérogations « Repos dominical ». La collectivité fait le choix de n'accorder que 5 dérogations. Nous avons été saisis par les pôles « Armurerie », « Autos », « Caravanes », « Commerces de détail et autres », « Motos ». Les dates sollicitées figurent dans chacune des délibérations. Il est proposé donc au Conseil Municipal d'autoriser ces dérogations 19, 20, 21, 22 et 23.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des observations sur ces délibérations que nous passons chaque année ? Pas de question particulière. On passe au vote. Abstentions ? Votes contre ? Je vous remercie. Vote à l'unanimité. Je passe la parole, maintenant à Madame FRERE pour la délibération n° 24.

ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ (33 voix pour).

7. COMMISSION PARCOURS ÉDUCATIF

Délibération n° 24

CARTE JEUNES – ANNÉE 2025

Madame FRERE : Bonsoir, vu la commission « Parcours éducatif » réunie le 27 novembre 2024, la délibération n° 14 adoptée en Conseil Municipal du 15 décembre 2022, a instauré la mise en place de la carte jeunes en 2023 et en a fixé les avantages et les conditions tarifaires.

Pour mémoire, cette carte jeunes est proposée aux jeunes Seclinois âgés de 11 à 25 ans et permet :

- De participer à l'ensemble des activités jeunesse hors vacances scolaires,
- D'accéder à deux spectacles de la programmation culturelle de la ville à 1 €.
- De bénéficier d'un accès privilégié à la piscine municipale et à la salle de remise en forme.
- Accéder à des tarifs pour les sorties culturelles et de loisirs proposés par la Direction « Enfance et Jeunesse ».

Elle fonctionne par année scolaire, soit du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante. Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire le dispositif « Carte Jeunes » en 2025 avec ses avantages et ses conditions tarifaires.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des observations ? Madame PELLIZZARI, oui.

Madame PELLIZZARI : Oui, juste une observation, je viens de voir maintenant, proposer aux jeunes Seclinois, il y a un tarif extérieur à la commune. Peut-être ajouter « *et aux extérieurs fréquentant les...* »

Madame FRERE : On en prend note.

Madame PELLIZZARI : Oui voilà. Merci.

Monsieur le Maire : On portera les modifications, pas de soucis, je passe au vote. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité. Merci. Madame MASSET pour la délibération suivante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour).

Délibération n° 25

AVANCE DE FRAIS Bafa-BAFD POUR LES JEUNES SECLINOIS

Madame MASSET : Alors la délibération n° 25 porte sur l'avance de frais BAFA BAFD. Alors pour rappel, en 2024, ça a concerné 9 avances BAFA et aucune sur le BAFD. Nous proposons de reconduire ce dispositif pour l'année 2025 et donc d'autoriser, Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon fonctionnement de ce dispositif.

Monsieur le Maire : Merci. Des observations ? Non. On passe au vote. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité. Merci pour ce beau dispositif qui est très attendu par un certain nombre de jeunes. Madame MASSET, c'est encore à vous.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour).

Délibération n° 26

BOURSE AU PERMIS – ANNÉE 2025

Madame MASSET : Oui, donc la délibération n° 26 porte, elle, sur la bourse au permis. Nous souhaitons reconduire ce dispositif cette année avec un budget de 10 000 €, contrairement en 2024, où nous avons voté pour 8 000 €. Voilà. Il est proposé de renouveler ce dispositif pour l'année 2025, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon fonctionnement.

Monsieur le Maire : Merci. Effectivement, c'est un dispositif qui est très attendu aussi et qui porte vraiment ses effets. Donc voilà, ça a été exposé par Madame MASSET. On portera l'enveloppe budgétaire à 2 000 € supplémentaires, pour accompagner, vraiment au maximum les jeunes dans cette démarche d'obtention du permis de conduire. Des observations ? Des questions ? Non. On passe au vote. Abstentions ? Votes contre ? Oui, Madame PELLIZZARI, sur le gong.

Madame PELLIZZARI : Juste pour dire que j'apprécie particulièrement le travail qui est mené par les services, parce que ça a l'air d'être une subvention donnée comme ça, mais il y a un suivi, un travail partenarial avec les acteurs sociaux sur le territoire et que les jeunes s'engagent à des contreparties, un an ; enfin, ils ont un engagement citoyen pour obtenir ces bourses. Et il y a un gros sujet de la part des équipes du service, enfin du secteur « Jeunesse » sur ce projet-là.

Monsieur le Maire : Tout à fait. Mais voilà...

Madame PELLIZZARI : Je tenais à le dire.

Monsieur le Maire : Vous avez raison, effectivement de saluer le travail qui est opéré pour bien s'assurer que la convention qui est signée entre la collectivité et les jeunes soit bien respectée et que les engagements qu'ils ont pu prendre soient pleinement honorés également. Mais on est très fiers de ce dispositif, où, effectivement, on est un peu sur le « donnant donnant ». On a pu impulser cette dynamique auprès des services. Oui, ça vous rappelle des vieux souvenirs, le côté « donnant donnant ».

Madame PELLIZZARI : Ce n'est pas ce que je voulais dire, en fait. Ce que je voulais dire, c'est que souvent les jeunes ont besoin d'un accompagnement social et que les intervenants autour de la table en prennent en ont conscience et proposent des solutions qui vont des fois au-delà, en fait, de l'accompagnement pour obtenir le permis ou le BAFA.

Monsieur le Maire : Mais c'est voilà. C'est ce que je voulais dire.

Madame PELLIZZARI : Moi, ce n'est pas le côté « donnant donnant » qui m'intéresse, c'est le côté engagement citoyen et accompagnement social.

Monsieur le Maire : Je l'ai évoqué dans un deuxième temps, c'est le volet global qu'on a essayé de décliner au travers de ce dispositif aussi. C'est de mieux comprendre certains jeunes, de les accompagner également dans leur démarche, au-delà effectivement de l'obtention et de l'accompagnement sur le permis de conduire. C'est une démarche qu'on entreprend d'ailleurs sur le volet social également avec le France Services qu'on a pu déployer. C'est vraiment cette vision globale

et d'accompagnement global pour traiter toutes les situations, que je tenais à saluer. On passe au vote. Ah ! Madame MASSET.

Madame MASSET : Une petite précision : Depuis 2022, nous avons attribué 35 bourses.

Monsieur le Maire : Ce qui n'est quand même pas neutre. Merci beaucoup. On passe au vote pour pérenniser ce dispositif. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas. Donc le dispositif perdure. Voilà. Merci beaucoup. Madame GAUDEFROY.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour).

8. COMMISSION PATRIMOINE, AMÉNAGEMENT ET SERVICES TECHNIQUES

Délibération n° 27

ATTRIBUTION DE SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT A DES PARTICULIERS

Madame GAUDEFROY : Merci, Monsieur le Maire. Donc, je vais vous présenter la délibération n° 27 qui est, comme à chaque Conseil Municipal, l'attribution de subvention d'équipement à des particuliers. Donc pour clore l'année 2024, nous avons procédé à l'attribution d'une seule subvention d'équipement, pour un changement de menuiseries pour un montant de 150 €. Et nous allons atterrir pour l'année 2024, aux environs de 11 000 € de subventions d'équipement, que nous aurons pu donner aux Seclinois.

Monsieur le Maire : Très bien. Merci beaucoup. Des observations sur cette délibération somme toute classique ? Alors des abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité. Merci. Je passe la parole à Monsieur LEMAITRE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour).

Délibération n° 28

CESSION À LA MEL DE LA PARCELLE CADASTRÉE XA 00231

Monsieur LEMAITRE : Oui, merci, Monsieur le Maire. Donc, ça fait suite à une délibération qu'on a prise le 15 novembre 2024, qui consiste à céder un bout de parcelle à la MEL, parcelle qui se situe au droit de « Seclin UNEXPO », parcelle qui peut occasionner des désagréments pour un exploitant commercial. Et donc, on a fait vérifier auprès des Domaines qu'on pouvait bien céder cette parcelle pour l'euro symbolique. Et donc il est proposé au Conseil Municipal de décider de prendre acte que l'avis des Domaines, en date du 25 novembre 2024, ne s'oppose pas à la cession à l'euro symbolique de ce transfert de charges. Donc, de transfert de parcelle, pardon, et avec un transfert de charges, du coup, à la Métropole Européenne de Lille. Et je vous propose de ne pas appliquer l'euro symbolique, puisque la MEL prend en sa charge tous les frais d'actes administratifs pour ce transfert de propriété.

Monsieur le Maire : Merci. Donc dans la continuité de la délibération qui avait été portée en ce sens, lors de la dernière séance, avec une petite précision Monsieur LEMAITRE, je me permets de vous reprendre. On ne peut plus dire « Zone UNEXPO » sous peine de se voir être attaqué par les détenteurs de la marque « Zone UNEXPO ». On parle désormais de parc commercial. Je ne voudrais pas que vous ayez la justice sur le dos pour l'emploi abusif du mot « UNEXPO » et que vous soyez condamné à des dommages et intérêts pour l'emploi de ce terme. Voilà, je me permets de rectifier un petit peu les choses. Et j'invite chacun à ne plus prononcer le mot « UNEXPO ». Voilà. Eh bien profitez des fêtes alors pour l'employer abusivement si vous le souhaitez. Vous êtes immunisés jusqu'à cette période. Mais pour l'avenir, en tout cas, voilà. Bien, on passe au vote sur cette délibération. Y a-t-il des abstentions ? Votes contre ? Je n'en vois pas. Vote à l'unanimité. Merci, Et je cède la parole pour la dernière délibération à M. WEKSTEEN sur le dispositif des frelons asiatiques.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour).

Délibération n° 29

AIDE COMMUNALE À LA SUPPRESSION DE NIDS DE FRELONS ASIATIQUES
DÉLIBÉRATION CADRE

Monsieur WEKSTEEN : Bien, donc, merci, Monsieur le Maire. Donc cette aide communale à la suppression des nids de frelons asiatiques s'inscrit dans le plan local de lutte contre le frelon asiatique qui se décline en trois points :

- La mise en place d'un réseau de piégeurs formés, auxquels on attribue un piège offert par la mairie.
- La centralisation, au niveau de la mairie, des demandes d'information et d'intervention,
- Et l'aide dont il est question aujourd'hui.

Alors pour mémoire, en 2023, cette aide avait été instaurée et n'avait été effective qu'à partir du mois de septembre. De septembre à décembre, on avait 8 dossiers d'aide qui avaient été demandés, pour 12 en 2024. Alors ce n'est pas tout à fait révélateur du nombre de pièges, puisque, en 2023 on n'est que sur les quatre derniers mois. Et au niveau des interventions dans le domaine public : en 2023, on avait retiré 7 nids. Et en 2024 : 2. Ce qui fait un total pour 2023 de 15, plus les particuliers qui en auraient retiré avant la création de cette aide.

En 2024, on est à 14. Donc on peut constater une stabilisation, voire une légère baisse du nombre de frelons asiatiques sur le territoire. Ce dont je suis assez heureux et je profite de cela aussi pour remercier l'investissement des agents. Je pense notamment à Monsieur FOVEAU à Madame CUNY et aussi aux apiculteurs du Rucher Municipal. Donc, il est proposé au Conseil de renouveler cette aide à destination des particuliers, pour une enveloppe de 1 500 € et pour une aide maximale de 100 €, dans la limite du montant de la prestation réellement exécutée.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des observations sur ce beau dispositif effectivement qui porte ses fruits. Vous avez pu rappeler que la présence de ces frelons était en diminution sur la commune. Donc on ne peut qu'inviter, en tout cas, les particuliers constatant la présence de nid de frelons à entreprendre la démarche, sachant qu'ils sont accompagnés financièrement par la collectivité. Voilà. Je passe au vote cette délibération. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je n'en vois pas. Vote de cette dernière délibération à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (32 voix pour, LEMAIRE Olivier absent au moment du vote).

Monsieur le Maire : L'heure est venue pour moi de vous... Madame PELLIZZARI, vous souhaitez reprendre la parole peut-être pour souhaiter de joyeuses fêtes à tout le monde.

Madame PELLIZZARI : Joyeuses fêtes à tout le monde ! Juste une petite question, on va arriver sur les commissions de préparation du DOB et du ROB. Est-ce qu'il sera possible d'avoir les documents en amont ? J'ai gardé un souvenir assez douloureux des commissions de l'année dernière, où j'avais des PowerPoint qui défilaient avec des chiffres et des chiffres, où je n'avais pas le temps d'analyser et à la fin on me demandait ce que je pensais, si j'avais des propositions ? Alors je suis peut-être un peu limitée, mais j'ai besoin de temps pour analyser des documents et servir à quelque chose. Donc est-ce qu'il est possible d'avoir les documents avant la commission ?

Monsieur le Maire : Alors on est aussi sur ce travail-là. Il y a un travail d'atterrissage et d'analyse qui est porté par les services. Je vous avouerais que sur ces éléments-là, la plupart des membres de la commission ne sont pas forcément plus informés que vous parce que ce sont souvent des éléments qui arrivent de façon un peu brute, au moment de la commission. Pour autant, tout le travail qui est porté par Monsieur BACLET depuis maintenant un certain nombre d'années, c'est de pouvoir anticiper à maxima la période budgétaire. C'est vraiment d'aller chercher le plus en amont possible les atterrissages, de pouvoir travailler le budget le plus en amont possible. L'année dernière, on était déjà sur une évolution favorable par rapport à cela. On continue d'y travailler. Donc, si bien évidemment nous avons les éléments, on répondra favorablement à votre demande. Mais je mets simplement cette petite réserve que, derrière ce souhait-là, ce sont des services qui travaillent où on n'a pas forcément les éléments beaucoup plus en retour, avant. Mais bien évidemment, si on les a, l'objectif c'est bien évidemment de vous permettre de travailler de façon pleine et entière sans obstruction. Il n'y a pas de difficulté sur ce point.

Madame PELLIZZARI : Et si on ne les a pas, vous ne regarderez pas dans le blanc des yeux en me disant, « Alors, qu'est-ce que vous en pensez, de but en blanc ». Parce que vous vous comprendrez que j'aurai du mal.

Monsieur le Maire : Alors, Madame PELLIZZARI...

Madame PELLIZZARI : Sauf que vous le faites, quand même ça.

Monsieur le Maire : Oui, non, mais. Mais alors figurez-vous que j'assume complètement.

Madame PELLIZZARI : Voilà. Histoire de dire, « l'opposition, quand même... ».

Monsieur le Maire : Non, mais attendez...

Madame PELLIZZARI : ... Elle ne fait pas preuve de propositions ».

Monsieur le Maire : Mais je vais assumer pleinement ce que je pouvais dire à ce moment-là. C'est que moi aussi j'ai connu l'opposition pendant 12 ans.

Madame PELLIZZARI : Oui je sais ...

Monsieur le Maire : Non mais attendez. Je vais aller au bout.

Monsieur CORBEAUX : Ne vous faites pas de mal.

Monsieur le Maire : J'aime bien m'autoflageller, de rappeler que j'ai pu souffrir durant cette période. Vous ne m'avez pas ménagé. Mais je rappelle que des commissions « Finances », lorsqu'il y en avait une, on était souvent très exactement dans la même configuration. Vraiment, c'était une commission « Finances » par an, au moment du budget, et que ça ne nous empêchait pas de travailler en amont le budget. C'est ça, ce que je voulais vous dire. C'est que...

Madame PELLIZZARI : Donc, en fait, je suis mauvaise.

Monsieur le Maire : Non. Ce n'est pas ça. Je vous dis qu'on bossait peut-être différemment. Voilà. C'est tout.

Madame PELLIZZARI : Bon, eh bien je vais prendre rendez-vous avec Monsieur BACLET.

Monsieur le Maire : Ecoutez, vous nous rejoignez quand vous voulez. Sur ces belles paroles, mais en tout cas, j'ai bien entendu votre demande...

Madame PELLIZZARI : Je vous remercie.

Monsieur le Maire : ... je vous souhaite à toutes et à tous, d'excellentes fêtes de Noël. Ce sont des temps importants. On vit des périodes pas forcément faciles. Le contexte international, le contexte général, national ne nous invite pas particulièrement à vivre notre vie du quotidien de façon pleinement réjouie. Alors profitons tous ensemble de ces fêtes de fin d'année pour profiter de nos amis, de notre famille. Donc je vous souhaite sincèrement et du fond du cœur à toutes et à tous, de très heureuses fêtes de fin d'année. J'anticipe, bonne année, si on ne se voit pas d'ici là. Mais en tout cas, bonne année. Je rappelle que les vœux à la population se tiendront le 10 janvier prochain. En attendant, il ne faut surtout pas se priver d'un verre de l'amitié que je vous invite à prendre immédiatement au bar de la salle Ronny Coutteure et de ne pas repartir surtout les mains vides, puisque, Monsieur DECRAENE, vous attendiez votre cadeau de fin d'année. Il vous attend en sortie de cette salle. Voilà.
Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous !
Je vous remercie.

Séance levée à 20 heures 25.

Approuvé au conseil municipal du 6 février 2025

Fouad Eddine EL GHAZI


Secrétaire de séance

Conseiller municipal délégué à la prévention, à
la médiation et au civisme



François-Xavier CADART


Maire de SECLIN

Conseiller départemental
Vice-président aux Sports et à la vie associative